

# COMPTES PUBLICS

1987-1988

Réserve  
Ministère des Finances  
Direction des communications  
12 rue St-Louis  
Québec QC  
G1R 5L3

Volume 3

ÉTATS FINANCIERS DES FONDS  
SPÉCIAUX ET DES FONDS  
RENOUVELABLES DU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC

Année financière  
terminée le 31 mars 1988

HJ  
9921  
Z9  
Q3  
C738  
1987/88,3  
Ex. 01  
QMDF

Québec 

H5  
2921  
70  
C3  
C438  
1987/88, 3  
Ex. 01  
R1DF

# COMPTES PUBLICS

## 1987-1988

Publiés conformément aux  
dispositions de l'article 71  
de la Loi sur l'administration  
financière (L.R.Q., c. A-6)

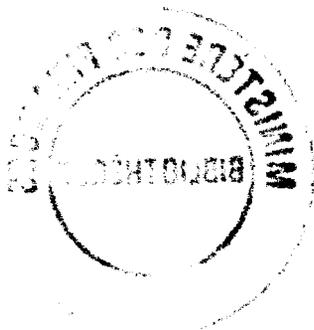


### Volume 3

## ÉTATS FINANCIERS DES FONDS SPÉCIAUX ET DES FONDS RENOUVELABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### Année financière terminée le 31 mars 1988

Ministère des Finances  
Bibliothèque  
Date :



ISSN 0706-2869  
ISBN 2-550-19032-7 (Édition complète)  
ISBN 2-550-19035-1 (Volume 3)

Dépôt légal -- 4<sup>e</sup> trimestre 1988

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>ÉTATS FINANCIERS DES FONDS SPÉCIAUX ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1988</b>	
Fonds administrés par la Régie des marchés agricoles du Québec et Rapport du Vérificateur	7
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collègues d'enseignement général et professionnel du Québec et Rapport du Vérificateur	11
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires et Rapport du Vérificateur	14
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts des universités du Québec et Rapport du Vérificateur	17
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec et Rapport du Vérificateur	20
Fonds de la réforme du cadastre Québécois et Rapport du Vérificateur	23
Fonds de relance industrielle et Rapport du Vérificateur	26
Fonds des cautionnements des agents de voyages et Rapport du Vérificateur	29
Fonds des services de santé et Rapport du Vérificateur	33
Fonds des services de Télécommunications et Rapport du Vérificateur	36
Fonds des Services informatiques et Rapport du Vérificateur	40
Fonds du Bureau de la statistique du Québec et Rapport du Vérificateur	44
Fonds en fidéicommis et Rapport du Vérificateur	48
Fonds spécial olympique et Rapport du Vérificateur	50
Fonds spéciaux du crédit agricole et Rapport du Vérificateur	53
<b>ÉTATS FINANCIERS DES FONDS RENOUELABLES ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1988</b>	
Fonds renouvelable de la reprographie et Rapport du Vérificateur	57
Fonds renouvelable des ententes sur les prêts de services d'enseignants et Rapport du Vérificateur	62
Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement et Rapport du Vérificateur	66
Fonds renouvelable des publications gouvernementales et Rapport du Vérificateur	70
Fonds renouvelable des services de placement-média et Rapport du Vérificateur	75
Fonds renouvelable du service aérien gouvernemental et Rapport du Vérificateur	79
Fonds renouvelable du service de la cartographie et Rapport du Vérificateur	83
Fonds renouvelable pour l'entretien des machines de bureau et Rapport du Vérificateur	87
Fonds renouvelable pour les équipements informatiques et Rapport du Vérificateur	91
Fonds renouvelable -- Télécommunications et Rapport du Vérificateur	95
<b>DÉTAIL DES FOURNISSEURS PAR FONDS RENOUELABLE</b>	<b>99</b>



**ÉTATS FINANCIERS DES FONDS SPÉCIAUX  
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1988**



FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC  
(L.R.Q., c. M-35)

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE  
de l'année financière terminée le 31 mars 1988

---

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>Revenus</b>		
Primes	124 516 \$	126 955 \$
Intérêts sur dépôts à vue	119 541	97 405
	<u>244 057</u>	<u>224 360</u>
<b>Dépenses</b>		
Réclamation en exécution de garantie	25 670	
Excédent des revenus sur les dépenses	218 387	224 360
Solde du Fonds au début	1 233 760	1 009 400
Solde du fonds à la fin	<u><u>1 452 147 \$</u></u>	<u><u>1 233 760 \$</u></u>

## FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE		
Encaisse	2 487 \$	29 098 \$
Dépôts à vue et intérêts courus		
Caisse de dépôt et placement du Québec	1 537 008	1 304 876
	<u>1 539 495</u>	<u>1 333 974</u>
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 3)	175 000	187 000
	<u>1 714 495 \$</u>	<u>1 520 974 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE		
Primes perçues d'avance	87 348 \$	100 214 \$
Solde du Fonds	1 452 147	1 233 760
	<u>1 539 495</u>	<u>1 333 974</u>
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 3)	175 000	187 000
	<u>1 714 495 \$</u>	<u>1 520 974 \$</u>

Pour la Régie,

Gilles Prigent

Gilles Leblanc

**FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**au 31 mars 1988****1. Constitution et objet**

La Régie des marchés agricoles du Québec, constituée par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, est un organisme de surveillance, de coordination et d'amélioration de la mise en marché des produits agricoles. Elle a pour fonction générale de favoriser une mise en marché ordonnée, efficace et juste des produits agricoles. De plus, elle administre les fonds suivants: le Fonds d'assurance-garantie et le Fonds en fidéicomis.

**Fonds d'assurance-garantie**

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie de la section V - Polices de garantie, de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., chapitre P-30).

La Régie délivre des polices de garantie aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des polices délivrées par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient une police de garantie délivrée par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des polices de garantie.

**2. Conventions comptables**

Les états financiers des fonds administrés par la Régie ont été préparés par la direction, selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

**Fonds d'assurance-garantie**

Les opérations relatives au Fonds d'assurance-garantie sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cependant, compte tenu du mode de financement prévu dans la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés et des interventions gouvernementales, aucune provision n'est établie pour réclamations éventuelles de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint.

**Frais d'administration des fonds administrés par la Régie**

Les frais d'administration de ces Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

**3. Fonds en fidéicomis**

Le ministère des Finances détient en fidéicomis, pour le compte de la Régie, des obligations du gouvernement du Canada et d'entités para-gouvernementales inscrites au bilan à leur valeur nominale, soit 164 000 \$ déposées par un marchand de lait et 11 000 \$ déposées par un marchand de grains, aux fins de garantir leur solvabilité.

**4. Polices de garantie**

Les polices de garantie émises par la Régie assurent la valeur représentant les trois plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème provenant des producteurs au cours de l'exercice précédent. Au 31 mars 1988, les polices en vigueur totalisaient 365 millions \$ (350 millions \$ au 31 mars 1987).

**FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié le bilan des fonds administrés par la Régie des marchés agricoles du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du Fonds d'assurance-garantie de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds administrés par la Régie au 31 mars 1988 ainsi que les résultats des opérations du Fonds d'assurance-garantie de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 22 juillet 1988

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COLLÈGES  
 D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC  
 (L.R.Q., c. C-29)  
 REVENUS ET DÉPENSES ET REVENUS ACCUMULÉS  
 de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>Revenus</b>		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	2 573 469 \$	1 052 640 \$
Primes et escomptes sur achats et ventes de placements	<u>170 178</u>	<u>201 493</u>
	2 743 647	1 254 133
<b>Dépenses</b>		
Frais de garde	<u>5 478</u>	<u>3 557</u>
<b>Revenu net</b>	2 738 169	1 250 576
<b>Revenus accumulés au début</b>	<u>1 440 360</u>	<u>189 784</u>
<b>Revenus accumulés à la fin</b>	<u><u>4 178 529 \$</u></u>	<u><u>1 440 360 \$</u></u>

**FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COLLÈGES  
D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**BILAN**  
**au 31 mars 1988**

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	116 516 \$	33 247 \$
Intérêts courus	767 313	549 113
Placements (note 3)	<u>39 949 700</u>	<u>17 801 000</u>
	<u>40 833 529 \$</u>	<u>18 383 360 \$</u>
 <b>SOLDE DU FONDS</b>		
Capital au début	16 943 000 \$	4 980 000 \$
Contributions du gouvernement du Québec	20 294 000	11 963 000
Remboursements d'emprunts	<u>(582 000)</u>	<u></u>
Capital à la fin	36 655 000	16 943 000
Revenus accumulés	<u>4 178 529</u>	<u>1 440 360</u>
	<u>40 833 529 \$</u>	<u>18 383 360 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,

Claude Séguin

**FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COLLÈGES  
D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
au 31 mars 1988**

**1. Constitution et objet**

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec a été constitué en vertu de l'article 28.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29).

Le Fonds a pour objet d'acquitter à même les montants déposés par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, le principal des obligations émises par un collège d'enseignement général et professionnel déterminé par le ministre et à même les produits ou revenus de ce Fonds, les emprunts de tout collège d'enseignement général et professionnel du Québec.

Le ministre des Finances est chargé par la loi précitée de gérer le Fonds.

**2. Conventions comptables**

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale. L'écart entre la valeur nominale et le coût d'acquisition ou le produit de disposition est porté aux revenus lors de l'acquisition ou la disposition des placements.

Les intérêts sur placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

**3. Placements**

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
Obligations de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec	33 382 000 \$	17 161 000 \$
Placements à court terme	<u>6 567 700</u>	<u>640 000</u>
	<u>39 949 700 \$</u>	<u>17 801 000 \$</u>

Au 31 mars 1988, la valeur au marché des obligations est de 34 170 995 \$ (1987: 17 450 000 \$).

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des revenus accumulés de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 août 1988

**FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COMMISSIONS SCOLAIRES  
(L.R.Q., c. I-14)**

**REVENUS ET DÉPENSES ET REVENUS ACCUMULÉS  
de l'année financière terminée le 31 mars 1988**

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>Revenus</b>		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	11 996 507 \$	7 238 960 \$
Primes et escomptes sur achats et ventes de placements	<u>2 457 066</u>	<u>275 546</u>
	14 453 573	7 514 506
<b>Dépenses</b>		
Frais de garde	<u>15 317</u>	<u>11 243</u>
<b>Revenu net</b>	14 438 256	7 503 263
<b>Revenus accumulés au début</b>	<u>13 200 121</u>	<u>5 696 858</u>
<b>Revenus accumulés à la fin</b>	<u><u>27 638 377 \$</u></u>	<u><u>13 200 121 \$</u></u>

## FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COMMISSIONS SCOLAIRES

**BILAN**  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	244 720 \$	76 523 \$
Intérêts courus	3 101 444	2 271 598
Placements (note 3)	142 942 900	91 121 000
	<u>146 289 064 \$</u>	<u>93 469 121 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	<u>2 687 \$</u>	
<b>SOLDE DU FONDS</b>		
Capital au début	80 269 000	45 601 000 \$
Contributions du gouvernement du Québec	49 325 000	37 965 000
Remboursements d'emprunts	(10 946 000)	(3 297 000)
Capital à la fin	118 648 000	80 269 000
Revenus accumulés	27 638 377	13 200 121
	<u>146 286 377</u>	<u>93 469 121</u>
	<u>146 289 064 \$</u>	<u>93 469 121 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,

Claude Séguin

## FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COMMISSIONS SCOLAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
au 31 mars 1988

## 1. Constitution et objet

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires a été constitué en vertu de l'article 225 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-14 et modifications).

Le Fonds a pour objet d'acquitter à même les montants déposés par le ministre de l'Éducation, le principal des obligations émises par une commission scolaire déterminée par le ministre et à même les produits ou revenus de ce Fonds, les emprunts de toute commission scolaire.

Le ministre des Finances est chargé par la loi précitée de gérer ce Fonds.

## 2. Conventions comptables

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale. L'écart entre la valeur nominale et le coût d'acquisition ou le produit de disposition est porté aux revenus lors de l'acquisition ou de la disposition des placements.

Les intérêts sur placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

## 3. Placements

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
Obligations d'institutions d'enseignement et autres	103 869 000 \$	77 221 000 \$
Placements à court terme	<u>39 073 900</u>	<u>13 900 000</u>
	<u>142 942 900 \$</u>	<u>91 121 000 \$</u>

Au 31 mars 1988, la valeur au marché des obligations est de 103 103 000 \$ (1987: 81 980 000 \$).

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des revenus accumulés de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date. Selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 5 août 1988

## FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET REVENUS ACCUMULÉS  
de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>Revenus</b>		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	404 208 \$	346 909 \$
Primes et escomptes sur achats et ventes de placements	(2 009)	(5 433)
	<u>402 199</u>	<u>341 476</u>
<b>Dépenses</b>		
Frais de garde		1 157
		<u>1 157</u>
<b>Revenu net</b>	<u>402 199</u>	<u>340 319</u>
<b>Revenus accumulés au début</b>	<u>1 879 196</u>	<u>1 538 877</u>
<b>Revenus accumulés à la fin</b>	<u><u>2 281 395 \$</u></u>	<u><u>1 879 196 \$</u></u>

## FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

**BILAN**  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	638 223 \$	52 648 \$
Intérêts courus	135 672	116 548
Placements (note 3)	<u>3 402 500</u>	<u>3 395 000</u>
	<u>4 176 395 \$</u>	<u>3 564 196 \$</u>
 <b>SOLDE DU FONDS</b>		
Capital au début	1 685 000 \$	1 475 000 \$
Contributions du gouvernement du Québec	<u>210 000</u>	<u>210 000</u>
Capital à la fin	1 895 000	1 685 000
Revenus accumulés	<u>2 281 395</u>	<u>1 879 196</u>
	<u>4 176 395 \$</u>	<u>3 564 196 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,

Claude Séguin

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
au 31 mars 1988

1. Constitution et objet

Le gouvernement a, par décrets, autorisé le ministre des Finances à gérer à la demande des emprunteurs concernés, un fonds d'amortissement relatif à des emprunts contractés par les universités du Québec, dont le remboursement est assuré par le gouvernement du Québec.

2. Conventions comptables

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale. L'écart entre la valeur nominale et le coût d'acquisition ou le produit de disposition est porté aux revenus lors de l'acquisition ou de la disposition des placements.

Les intérêts sur placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. Placements

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
Obligations d'institutions d'enseignement et d'hôpitaux	2 749 000 \$	2 916 000 \$
Obligations de municipalités	<u>653 500</u>	<u>479 000</u>
	<u>3 402 500 \$</u>	<u>3 395 000 \$</u>

Au 31 mars 1988, la valeur au marché des obligations est de 3 466 000 \$ (1987: 3 552 000 \$).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts des universités du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des revenus accumulés de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 3 août 1988

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ  
 ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC  
 (L.R.Q., c. S-5)  
 REVENUS ET DÉPENSES ET REVENUS ACCUMULÉS  
 de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>Revenus</b>		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	2 973 346 \$	1 232 023 \$
Primes et escomptes sur achats et ventes de placements	<u>362 618</u>	<u>81 439</u>
	3 335 964	1 313 462
<b>Dépenses</b>		
Frais de garde	<u>5 135</u>	<u>3 524</u>
<b>Revenu net</b>	3 330 829	1 309 938
<b>Revenus accumulés au début</b>	<u>1 591 359</u>	<u>281 421</u>
<b>Revenus accumulés à la fin</b>	<u><u>4 922 188 \$</u></u>	<u><u>1 591 359 \$</u></u>

FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	145 305 \$	445 903 \$
Intérêts courus	507 483	192 456
Placements (note 3)	<u>42 590 400</u>	<u>22 362 000</u>
	<u>43 243 188 \$</u>	<u>23 000 359 \$</u>
 <b>SOLDE DU FONDS</b>		
Capital au début	21 409 000 \$	6 741 000 \$
Contributions du gouvernement du Québec	21 499 000	14 675 000
Remboursements d'emprunts	<u>(4 587 000)</u>	<u>(7 000)</u>
Capital à la fin	38 321 000	21 409 000
Revenus accumulés	<u>4 922 188</u>	<u>1 591 359</u>
	<u>43 243 188 \$</u>	<u>23 000 359 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,

Claude Séguin

**FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 1988**

**1. Constitution et objet**

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec a été constitué en vertu de l'article 178.0.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5 et modifications).

Le Fonds a pour objet d'acquitter à même les montants déposés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le principal des obligations émises par un conseil régional, un établissement public ou la Corporation d'hébergement du Québec et à même les produits ou revenus de ce Fonds, les emprunts de tout conseil régional ou établissement public et de la Corporation d'hébergement du Québec.

Le ministre des Finances est chargé par la loi précitée de gérer le Fonds.

**2. Conventions comptables**

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale. L'écart entre la valeur nominale et le coût d'acquisition ou le produit de disposition est porté aux revenus lors de l'acquisition ou de la disposition des placements.

Les intérêts sur placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

**3. Placements**

	1988	1987
Obligations d'établissements de santé et de services sociaux du Québec et autres	31 255 000 \$	13 762 000 \$
Placements à court terme	11 335 400	8 600 000
	<u>42 590 400 \$</u>	<u>22 362 000 \$</u>

Au 31 mars 1988, la valeur au marché des obligations est de 30 533 000 \$ (1987: 14 245 000 \$).

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des revenus accumulés de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 août 1988

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS  
(L.R.Q., c. R-31)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT  
de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	1988	1987
<b>Revenus</b>		
Droits, permis et ventes diverses (note 3)	4 639 772 \$	4 368 001 \$
Intérêts sur dépôts bancaires et autres placements	120 617	190 845
	<u>4 760 389</u>	<u>4 558 846</u>
<b>Dépenses</b>		
Traitements et avantages sociaux	3 015 976	2 733 442
Honoraires professionnels	3 002 464	4 337 646
Voyages, messagerie et publicité	157 576	165 475
Fournitures et approvisionnement	235 173	178 085
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	23 767	213 068
Entretien et réparations	166 595	98 895
Locations d'équipement et de matériel roulant	119 837	14 235
Amortissement de l'équipement	144 774	143 449
	<u>6 866 162</u>	<u>7 884 295</u>
<b>Excédent des dépenses sur les revenus</b>	2 105 773	3 325 449
<b>Subvention du gouvernement du Québec</b>	3 946 800	4 078 500
<b>Excédent des revenus et de la subvention sur les dépenses de l'exercice</b>	1 841 027	753 051
<b>Excédent (déficit) au début</b>	371 961	(381 090)
<b>Excédent à la fin</b>	<u><u>2 212 988 \$</u></u>	<u><u>371 961 \$</u></u>

## FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	2 355 565 \$	781 501 \$
Débiteurs	77 889	80 779
Frais payés d'avance	5 173	11 790
	<u>2 438 627</u>	<u>874 070</u>
Équipement	723 869	717 245
Amortissement accumulé	(288 223)	(143 449)
	<u>435 646</u>	<u>573 796</u>
	<u>2 874 273 \$</u>	<u>1 447 866 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	661 285 \$	1 075 905 \$
<b>EXCÉDENT</b>	<u>2 212 988</u>	<u>371 961</u>
	<u>2 874 273 \$</u>	<u>1 447 866 \$</u>

## ENGAGEMENTS (note 4)

Représentant du contrôleur des Finances,

Patrick W. Desbiens

Administrateur du Fonds de la réforme  
du cadastre québécois,

Pierre Leblanc

## FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1988**1. Constitution et objet**

Le Fonds de la réforme du cadastre québécois, institué par la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois, est chargé d'effectuer la réforme du cadastre québécois et, notamment, de procéder à la rénovation cadastrale du territoire et d'assurer la mise à jour régulière des plans cadastraux.

**2. Conventions comptables****Opérations**

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Équipement**

Les acquisitions d'équipement de 1 000 \$ et plus, sur la base d'une unité distincte, sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

**Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu**

Les frais de communications téléphoniques et de location d'espaces sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés aux états financiers.

**3. Droits, permis et ventes diverses**

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
Droits et permis perçus par les registrateurs du ministère de la Justice	3 569 000 \$	3 432 000 \$
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	<u>1 070 772</u>	<u>936 001</u>
	<u>4 639 772 \$</u>	<u>4 368 001 \$</u>

**4. Engagements**

Au 31 mars 1988, le Fonds est engagé pour un montant approximatif de 9 090 500 \$, en vertu de contrats de services professionnels relatifs à la réforme du cadastre québécois.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la réforme du cadastre québécois du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 juillet 1988

**FONDS DE RELANCE INDUSTRIELLE**  
(L.R.Q., c. S-34)

**BILAN**  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	121 228 \$	131 488 \$
Intérêts courus	702	156
	<u>121 930 \$</u>	<u>131 644 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Dépôts pour le bénéfice des corporations participantes (note 3)	<u>111 144 \$</u>	<u>127 974 \$</u>
Revenus d'intérêts accumulés		
Solde au début	3 670	11 975 176
Revenus de l'année financière	7 116	1 028 494
Remise au Fonds consolidé du revenu		(13 000 000)
	<u>10 786</u>	<u>3 670</u>
Solde à la fin	<u>121 930 \$</u>	<u>131 644 \$</u>

CESSATION DES ACTIVITÉS DU FONDS (note 4)

Le sous-ministre des Finances,

Claude Séguin

## FONDS DE RELANCE INDUSTRIELLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1988**1. Constitution et objet**

Le Fonds de relance industrielle a été créé par la Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel, qui permet aux petites et moyennes entreprises éligibles de verser dans un Fonds de relance industrielle la moitié de leur impôt provincial sur le revenu de la période du 12 avril 1977 au 30 juin 1981 et de puiser à même ce Fonds l'argent nécessaire au financement de 25% d'un investissement ou d'autres dépenses admissibles faisant l'objet d'un certificat émis avant le 11 mars 1981 et de 50% après le 10 mars 1981 et ce jusqu'à concurrence du montant déposé.

Ce Fonds est géré par le ministre des Finances et la comptabilité en est tenue par le ministre du Revenu en ce qui concerne les sommes y accumulées pour le bénéfice de chaque corporation.

**2. Conventions comptables**

Le Fonds comptabilise les dépôts pour le bénéfice des corporations participantes lors de leur versement par le ministre du Revenu.

Les intérêts sur dépôts bancaires et placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans l'état financier.

**3. Dépôts pour le bénéfice des corporations participantes**

	1988	1987
Évolution au cours de l'année financière		
Solde au début	127 974 \$	4 059 562 \$
Dépôts par le ministre du Revenu pour le bénéfice des corporations participantes	207 397	485 122
Retraits des corporations participantes		(787 381)
Remises au Fonds consolidé du revenu suite à des cotisations amendées et des dépôts qui n'ont pas fait l'objet de retrait dans le délai prescrit	(224 227)	(3 629 329)
	<u>111 144 \$</u>	<u>127 974 \$</u>

**4. Cessation des activités du Fonds**

Toute somme déposée au Fonds pour le bénéfice d'une corporation et qui n'a pas fait l'objet d'un retrait dans un délai de cinq ans et six mois suivant la fin de l'année d'imposition pour laquelle la corporation a fait le choix de déposer la moitié de son impôt autrement payable, est transférée au Fonds consolidé du revenu. Le dernier mois au cours duquel une corporation pouvait faire parvenir une demande de retrait était décembre 1986. Le Fonds a donc cessé graduellement ses opérations depuis.

Au 31 mars 1988, il ne restait que certaines modalités à régler pour la cessation définitive des activités du Fonds, notamment celles à l'égard de l'attribution des comptes à recevoir découlant des cotisations émises par le ministre du Revenu.

**FONDS DE RELANCE INDUSTRIELLE**

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié le bilan du Fonds de relance industrielle du gouvernement du Québec au 31 mars 1988. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement la situation financière de ce Fonds au 31 mars 1988 et ses revenus de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 juillet 1988

**FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES**  
**administrés par le Président de l'Office**  
**de la protection du consommateur**  
**(L.R.Q., c. A-10)**  
**BILAN**  
**au 31 mars 1988**

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS</b>		
Encaisse et dépôt à court terme	142 102 \$	423 085 \$
Intérêts courus	1 020	3 088
Obligations et bons du trésor reçus en dépôt (valeur de réalisation 475 958 \$; 1987: 487 499 \$)	<u>477 000</u>	<u>468 000</u>
	<u>620 122 \$</u>	<u>894 173 \$</u>
<b>CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS</b>		
Encaisse et dépôts à court terme	4 694 693 \$	4 190 196 \$
Intérêts courus	<u>32 922</u>	<u>29 432</u>
	<u>4 727 615 \$</u>	<u>4 219 628 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS</b>		
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 3)	596 471 \$	642 959 \$
Revenus d'intérêts à verser au Fonds consolidé du Revenu (note 4)	<u>23 651</u>	<u>251 214</u>
	<u>620 122 \$</u>	<u>894 173 \$</u>
<b>CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS</b>		
Réclamations et frais de fiducie	21 723 \$	107 680 \$
Frais de gestion -- gouvernement du Québec	<u>29 232</u>	<u>          </u>
	<u>50 955</u>	<u>107 680</u>
<b>Avoir du fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages</b>		
Contributions de base (note 5)	3 478 969	3 099 920
Revenus d'intérêts accumulés (note 6)	<u>1 197 691</u>	<u>1 012 028</u>
	<u>4 676 660</u>	<u>4 111 948</u>
	<u>4 727 615 \$</u>	<u>4 219 628 \$</u>

Le Président de l'Office de la  
protection du consommateur,

Gilles Moreau

## FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGE

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1988

## 1. Composition des fonds et modalités d'opération

Les fonds des cautionnements individuels et collectifs des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages. Ces cautionnements ont pour objet de garantir notamment l'observance de cette loi et de son règlement.

Les revenus d'intérêts provenant des espèces déposées à titre de cautionnements individuels sont versés au Fonds consolidé du revenu. Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leur déposant et leur sont remis sur demande.

## 2. Conventions comptables

## Revenus et dépenses des fonds

Les revenus d'intérêts, les réclamations et les frais de fiducie sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## Cautionnements

Les cautionnements individuels et les contributions au fonds des cautionnements collectifs sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

## Obligations et bons du trésor reçus en dépôt

Les obligations et bons du trésor reçus en dépôt à titre de cautionnements individuels sont montrés à leur valeur nominale.

## Frais d'administration

Les frais d'administration sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas imputés aux fonds des cautionnements des agents de voyages.

## 3. Cautionnements individuels des agents de voyages

	1988	1987
Solde au début	642 959 \$	622 594 \$
Dépôts de cautionnements	105 769	167 592
	<u>748 728</u>	<u>790 186</u>
Réclamations	3 609	100 155
Cautionnement viré aux revenus d'intérêts accumulés -- cautionnements collectifs	30 000	
Remises de cautionnements	97 648	27 072
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	21 000	20 000
	<u>152 257</u>	<u>147 227</u>
Solde à la fin	<u>596 471 \$</u>	<u>642 959 \$</u>

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie totalisent 17 495 000 \$ au 31 mars 1988 (16 385 000 \$ au 31 mars 1987).

## FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1988

## 4. Revenus d'intérêts à verser au Fonds consolidé du revenu

	1988	1987
Solde au début	251 214 \$	217 738 \$
Revenus de l'année financière	23 651	33 476
	274 865	251 214
Remise au Fonds consolidé du revenu	251 214	
Solde à la fin	<u>23 651 \$</u>	<u>251 214 \$</u>

## 5. Contributions de base -- Cautionnements collectifs

	1988	1987
Détaillants		
Solde au début	1 642 940 \$	1 474 741 \$
Contributions reçues	242 300	223 500
	1 885 240	1 698 241
Contributions remboursées	70 751	55 301
Solde à la fin	<u>1 814 489</u>	<u>1 642 940</u>
Grossistes		
Solde au début	1 456 980	1 284 480
Contributions reçues	242 500	246 250
	1 699 480	1 530 730
Contributions remboursées	35 000	73 750
Solde à la fin	<u>1 664 480</u>	<u>1 456 980</u>
Solde à la fin -- détaillants et grossistes	<u>3 478 969 \$</u>	<u>3 099 920 \$</u>

## FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGE

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1988

## 6. Revenus d'intérêts accumulés -- cautionnements collectifs

	1988	1987
Détaillants		
Solde au début	595 964 \$	547 462 \$
Revenus de l'année financière	197 995	179 603
	793 959	727 065
Réclamations et frais de fiducie	166 742	114 351
Frais de gestion -- gouvernement du Québec	17 214	16 750
	183 956	131 101
Solde à la fin	610 003	595 964
Grossistes		
Solde au début	416 064	360 460
Revenus de l'année financière	176 259	151 722
Virement d'un cautionnement individuel	30 000	
	622 323	512 182
Réclamations et frais de fiducie	22 617	84 868
Frais de gestion -- gouvernement du Québec	12 018	11 250
	34 635	96 118
Solde à la fin	587 688	416 064
Solde à fin -- détaillants et grossistes	1 197 691 \$	1 012 028 \$

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan au 31 mars 1988 des fonds des cautionnements des agents de voyages administrés par le Président de l'Office de la protection du consommateur. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement la situation financière de ces fonds au 31 mars 1988 ainsi que leurs opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 22 juillet 1988

**FONDS DES SERVICES DE SANTÉ**  
(L.R.Q., c. R-5)

**PROVENANCE ET RÉPARTITION DES FONDS**  
pour l'année financière terminée le 31 mars 1988  
(en milliers de dollars)

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>Provenance des fonds</b>		
Contributions		
Des employeurs	2 049 194	1 828 954
Du Fonds consolidé du revenu	864 882	831 095
	<u>2 914 076</u>	<u>2 660 049</u>
<b>Répartition des fonds</b>		
Pour le financement des programmes (note 1)		
Régime d'assurance-maladie	1 889 479	1 745 572
Services hospitaliers	1 024 597	914 477
	<u>2 914 076</u>	<u>2 660 049</u>

**FONDS DES SERVICES DE SANTÉ**

**BILAN**  
**au 31 mars 1988**  
(en milliers de dollars)

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Contributions à recevoir		
Des employeurs	110 394	145 947
Du Fonds consolidé du revenu	<u>163 695</u>	<u>108 439</u>
	<u>274 089</u>	<u>254 386</u>
<b>PASSIF</b>		
Dû à la Régie de l'assurance-maladie du Québec	218 892	181 413
Dû au ministère de la Santé et des Services sociaux	<u>55 197</u>	<u>72 973</u>
	<u>274 089</u>	<u>254 386</u>

Le sous-ministre des Finances,

Claude Séguin

**FONDS DES SERVICES DE SANTÉ****NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 1988****1. Constitution et objet**

Le Fonds des services de santé, créé au ministère des Finances par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, a pour objet de pourvoir au financement des programmes du régime d'assurance-maladie et des services hospitaliers. Le Fonds est alimenté par les contributions des employeurs et par les sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu. La perception des contributions des employeurs est effectuée par le ministère du Revenu.

Les contributions des employeurs sont réparties également entre la Régie de l'assurance-maladie du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux tandis que les sommes versées par le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu servent à combler les besoins de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

**2. Conventions comptables**

Les contributions des employeurs au Fonds sont constituées des sommes encaissées et des comptes émis au cours de l'année financière, de même que des sommes perçues des employeurs au cours du mois d'avril et afférentes aux salaires versés avant le 1er avril.

Les sommes attribuées à la Régie de l'assurance-maladie du Québec ont été établies de façon à comprendre la valeur des demandes de paiement reçues par cette dernière jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1er avril dans le cadre du régime d'assurance-maladie.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

**3. Intégration aux états financiers du Gouvernement**

Les comptes du Fonds sont intégrés aux états financiers du gouvernement du Québec.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié le bilan du Fonds des services de santé du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état de la provenance et de la répartition des fonds de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1988 ainsi que la provenance et la répartition des fonds pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 août 1988

**FONDS DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**  
(L.Q., 1987, c. 45)

**OPÉRATIONS**  
de l'exercice de deux mois terminé le 31 mars 1988

	1988
<b>Services de télécommunications</b>	
Revenus	15 353 325 \$
Coût (incluant l'amortissement des immobilisations de télécommunications de 296 473 \$)	14 953 204
Revenu brut	400 121
<b>Frais d'administration</b>	
Traitements et avantages sociaux	329 108
Honoraires professionnels	84 919
Voyages et messageries	72 580
Traitement informatique et développement	113 657
Frais de formation	6 587
Loyer	100 154
Location d'équipement	3 212
Entretien et réparations	1 738
Fournitures	22 636
Abonnements et cotisations	23 925
Intérêts sur avance du Fonds consolidé du revenu	66 033
Amortissement de l'équipement de bureautique et d'informatique	13 471
Amortissement du mobilier de bureau	4 685
	842 705
<b>Perte nette et déficit au 31 mars 1988</b>	<b>442 584 \$</b>

## FONDS DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>
<b>ACTIF</b>	
À COURT TERME	
Encaisse	121 595 \$
Débiteurs	<u>15 353 643</u>
	15 475 238
IMMOBILISATIONS (note 3)	<u>11 701 757</u>
	<u><u>27 176 995 \$</u></u>
<b>PASSIF</b>	
À COURT TERME	
Créditeurs	7 223 627 \$
AVANCE DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (note 4)	<u>9 250 000</u>
	<u>16 473 627</u>
<b>AVOIR DU FONDS</b>	
Déficit	(442 584)
Apport du gouvernement du Québec (note 5)	<u>11 145 952</u>
	<u>10 703 368</u>
	<u><u>27 176 995 \$</u></u>

Administrateur du Fonds des services  
de télécommunications,

Éric Martin

Sous-ministre des Communications,

Jacques Pigeon

## FONDS DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1988

## 1. Constitution et objets

Le Fonds des services de télécommunications, fonds spécial constitué par la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communications (1987, chapitre 45), sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1987, a pour objets de fournir, moyennant considération:

- des services de télécommunications aux ministères, à l'exception des services désignés par le gouvernement pour les ministères qu'il détermine;
- des services de télécommunications à la demande des organismes publics ou autres définis par le gouvernement.

Ce Fonds est administré par le ministère des Communications. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce Fonds est prévu dans sa loi constitutive. Les opérations du Fonds ont débuté le 1<sup>er</sup> février 1988.

## 2. Conventions comptables

## Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations sont inscrites au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Équipement de radiocommunications	10%
Équipement de communications informatiques	20% et 33%
Équipement de bureautique et d'informatique	20%
Infrastructure de radiocommunications	5%
Matériel roulant	33%
Mobilier de bureau	20%

## 3. Immobilisations

	Coût ou valeur attribuée	Amortissement accumulé	Net
Équipement de radiocommunications	2 403 616 \$	37 421 \$	2 366 195 \$
Équipement de communications informatiques	3 841 271	187 245	3 654 026
Équipement de bureautique et d'informatique	198 493	13 471	185 022
Infrastructure de radiocommunications	5 393 490	62 052	5 331 438
Matériel roulant	103 849	9 755	94 094
Mobilier de bureau	75 667	4 685	70 982
	<u>12 016 386 \$</u>	<u>314 629 \$</u>	<u>11 701 757 \$</u>

## 4. Avance du Fonds consolidé du revenu

Avance de 9 250 000 \$, consentie à titre de fonds de roulement, sans modalité de remboursement et portant intérêt au taux préférentiel bancaire.

## 5. Apport du gouvernement du Québec

Apport de 11 145 952 \$ représentant la valeur attribuée aux immobilisations cédées à titre gratuit par le gouvernement du Québec lors de la constitution du Fonds.

**FONDS DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié le bilan du Fonds des services de télécommunications du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations de l'exercice de deux mois terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice de deux mois terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 juillet 1988

FONDS DES SERVICES INFORMATIQUES  
(L.Q., 1987, c. 45)

OPÉRATIONS  
de l'exercice de trois mois terminé le 31 mars 1988

	<u>1988</u>
<b>Services informatiques</b>	
Revenus	7 355 331 \$
Coût (incluant l'amortissement des immobilisations relées à l'informatique de 147 158 \$)	<u>5 161 811</u>
Revenu brut	<u>2 193 520</u>
<b>Frais d'administration</b>	
Traitements et avantages sociaux	301 801
Honoraires professionnels	72 312
Frais de déplacement	2 635
Communications	9 068
Publicité	2 594
Loyer	39 007
Matériel informatique	6 651
Gardiennage et sécurité	10 234
Fournitures	18 835
Frais de formation	608
Amortissement du mobilier de bureau	<u>36 134</u>
	<u>499 879</u>
<b>Revenu net et excédent au 31 mars 1988</b>	<u><u>1 693 641 \$</u></u>

## FONDS DES SERVICES INFORMATIQUES

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>
<b>ACTIF</b>	
À COURT TERME	
Encaisse	429 472 \$
Débiteurs	
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	5 955 869
	<u>6 385 341</u>
IMMOBILISATIONS (note 3)	2 781 408
	<u>9 166 749 \$</u>
<b>PASSIF</b>	
À COURT TERME	
Créditeurs	1 263 558 \$
Obligations découlant de contrats de location -- acquisition échéant en deçà d'un an (note 5)	29 969
	<u>1 293 527</u>
AVANCE DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (note 4)	2 100 000
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION -- ACQUISITION (note 5)	48 792
	<u>3 442 319</u>
<b>AVOIR DU FONDS</b>	
Apport du gouvernement du Québec (note 6)	4 030 789
Excédent	1 693 641
	<u>5 724 430</u>
	<u>9 166 749 \$</u>
ENGAGEMENT (note 7)	

Administrateur du Fonds des services informatiques,  
Bernard Beauchemin

Le Sous-ministre des Communications,  
Jacques Pigeon

## FONDS DES SERVICES INFORMATIQUES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1988

## 1. Constitution et objet

Le Fonds des services informatiques, fonds spécial constitué par la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communications (1987, chapitre 45) sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1987, a pour objet de fournir, moyennant considération, des services informatiques à la demande des ministères, des organismes publics ou autres définis par le gouvernement.

Ce Fonds est administré par le ministère des Communications. Le mode de gestion, de financement et d'opération de ce Fonds est prévu dans sa loi constitutive. Les opérations ont débuté le 1er janvier 1988.

## 2. Conventions comptables

## Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations dont le coût unitaire est de 1 000 \$ et plus sont inscrites au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Équipement de bureautique et d'informatique	20%
Mobilier de bureau	20%
Logiciels d'exploitation	33%

## Contrats de location -- acquisition

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge du Fonds, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location -- acquisition sont amortis selon la même manière que les autres immobilisations.

## 3. Immobilisations

	Coût ou valeur attribuée	Amortissement accumulé	Net
Équipement de bureautique et d'informatique	953 835 \$	46 437 \$	907 398 \$
Mobilier de bureau	718 325	36 134	682 191
Logiciels d'exploitation	1 139 056	93 046	1 046 010
	<u>2 811 216</u>	<u>175 617</u>	<u>2 635 599</u>
Équipement de bureautique et d'informatique détenu en vertu de contrats de location -- acquisition	153 484	7 675	145 809
	<u>2 964 700 \$</u>	<u>183 292 \$</u>	<u>2 781 408 \$</u>

## 4. Avance du Fonds consolidé du revenu

Avance de 2 100 000 \$, consentie à titre de fonds de roulement, sans modalité de remboursement, sans intérêt et échéant le 31 décembre 1997.

## FONDS DES SERVICES INFORMATIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
31 mars 1988

## 5. Obligations découlant de contrats de location -- acquisition

Les paiements minimaux exigibles sur les obligations découlant de contrats de location - acquisition s'établissent comme suit:

1989	33 777 \$
1990	18 015
1991	17 737
1992	17 736
1993	1 592
	<hr/>
Total des paiements minimaux exigibles	88 857
Montant représentant les intérêts à des taux variant de 8,5% à 13%	10 096
	<hr/>
Valeur actualisée	78 761
Versements échéant en deçà d'un an	29 969
	<hr/>
	48 792 \$
	<hr/> <hr/>

## 6. Apport du gouvernement du Québec

Valeur attribuée aux immobilisations cédées par le gouvernement du Québec lors de la constitution du Fonds	2 776 448 \$
Coût des services informatiques et frais d'administration du Fonds	1 254 341
	<hr/>
	4 030 789 \$
	<hr/> <hr/>

## 7. Engagement

Bail en vigueur pour une période de 24 mois pour de l'équipement informatique dont les loyers annuels maximaux s'établissent comme suit:

1989	3 399 710 \$
1990	2 522 260

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds des services informatiques du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations de l'exercice de trois mois terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice de trois mois terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 septembre 1988

**FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC**  
(L.Q., 1987, c. 60)**REVENUS ET DÉPENSES**  
de l'exercice de neuf mois terminé le 31 mars 1988

---

	<u>1988</u>
<b>Revenus</b>	
Services rendus	<u>141 865 \$</u>
<b>Frais d'opération</b>	
Traitements et avantages sociaux (note 6)	16 908
Honoraires professionnels	3 510
Frais de déplacement et de séjour	1 016
Services informatiques	13 751
Logiciels et matériel informatique	5 716
Bandes de données statistiques	3 650
Abonnements	8 500
Impressions	8 770
Fournitures de bureau	2 999
Intérêts sur avance du Fonds consolidé du revenu	54
Amortissement de l'équipement informatique	650
	<u>65 524</u>
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu (note 4)</b>	<u><u>76 341 \$</u></u>

## FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>
<b>ACTIF</b>	
À COURT TERME	
Encaisse	108 624 \$
Débiteurs	66 354
Travaux en cours -- services rendus	25 760
	<u>200 738</u>
IMMOBILISATIONS (note 3)	30 150
	<u>230 888 \$</u>
<b>PASSIF</b>	
À COURT TERME	
Créditeurs	47 374 \$
Avances sur contrats de services	80 000
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	83 514
Avance du Fonds consolidé du revenu (note 5)	20 000
	<u>230 888 \$</u>

Administrateur du Fonds du bureau de  
la statistique du Québec,

Jacques Langlois

Sous-ministre des Finances,

Claude Séguin

## FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1988**1. Constitution et objet**

Le Fonds du Bureau de la statistique du Québec a été constitué par la Loi modifiant la Loi sur le Bureau de la statistique du Québec (1987, chapitre 60) sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1987.

Ce Fonds permet de défrayer la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail du personnel nécessaire à la fourniture des services rendus par le Bureau ainsi que les autres coûts encourus à cette fin.

Les opérations du Fonds ont débuté le 23 juin 1987.

**2. Conventions comptables****Opérations**

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Travaux en cours -- services rendus**

Les travaux en cours sont évalués au pourcentage des services rendus au 31 mars en fonction des revenus des contrats de services.

**Immobilisations**

Les achats d'immobilisations dont le coût unitaire est de 1 000 \$ et plus sont capitalisés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

**3. Immobilisations**

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement accumulé</u>	<u>Net</u>
Équipement informatique	30 800 \$	650 \$	30 150 \$

**4. Dû au Fonds consolidé du revenu**

Revenu net de l'exercice	76 341 \$
Sommes encaissées pour le compte du Fonds consolidé du revenu	7 119
Intérêts courus sur avance du Fonds consolidé du revenu	<u>54</u>
	<u>83 514 \$</u>

**5. Avance du Fonds consolidé du revenu**

Avance de 20 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel bancaire, sans modalité de remboursement, échéant le 31 décembre 1997 et remboursable par anticipation.

**6. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu**

Certains traitements assumés par le Fonds consolidé du revenu et estimés à 76 500 \$, ne sont pas présentés aux états financiers du Fonds.

**FONDS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié le bilan du Fonds du Bureau de la statistique du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice de neuf mois terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice de neuf mois terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 août 1988

**FONDS EN FIDÉICOMMIS**  
(L.R.Q., c. D-5)

**BILAN**  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	980 003 \$	1 541 324 \$
Valeurs détenues		
Obligations	45 303 849	48 139 649
Bons du trésor de gouvernements	498 462	830 444
Avances au Fonds consolidé du revenu (note 3)	52 248 086	53 854 647
	<u>99 030 400 \$</u>	<u>104 366 064 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Dépôts		
Sociétés, organismes et particuliers (note 3)	50 118 539 \$	59 062 572 \$
Officiers de justice	46 324 430	36 863 798
Municipalités	2 587 431	8 439 694
	<u>99 030 400 \$</u>	<u>104 366 064 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,

Claude Séguin

**FONDS EN FIDÉICOMMIS****NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1988****1. Nature des Fonds en fidéicomis et politiques administratives**

Les Fonds en fidéicomis sont composés principalement de dépôts de cautionnements et de garanties faits en vertu de lois, de règlements, de directives et de conventions par des officiers de justice, des municipalités, des sociétés, des organismes et des particuliers.

Ces dépôts sont effectués auprès du ministère des Finances, qui est un bureau général de dépôts en vertu de la Loi sur les dépôts et consignations (L.R.Q., chapitre D-5).

Les revenus des valeurs détenues sont remis aux déposants de ces valeurs.

Les avances du Fonds consolidé du revenu ne produisent pas d'intérêts.

Les frais d'administration des Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

**2. Convention comptable**

Les valeurs détenues sont montrées à leur valeur nominale; celles en monnaie étrangère sont inscrites en équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de leur dépôt.

**3. Chèques émis par le gouvernement du Québec en circulation depuis plus de deux ans**

À compter de la présente année financière, les chèques en circulation émis par le gouvernement du Québec et non réclamés depuis plus de deux ans par leurs bénéficiaires, ne sont plus comptabilisés et présentés comme dépôts aux Fonds en fidéicomis. Auparavant, pour fins administratives, ces chèques non réclamés étaient comptabilisés et présentés au poste "Dépôts-Sociétés, organismes et particuliers" avec contrepartie au poste "Avances au Fonds consolidé du revenu".

Ces chèques non réclamés étaient, après une période de 15 ans, virés aux revenus divers du gouvernement du Québec. Cette modification de pratique administrative du gouvernement est appliquée d'une manière prospective. Au 31 mars 1988, les chèques non réclamés, non comptabilisés et non présentés aux Fonds en fidéicomis, s'élevaient à 17 530 192 \$. Au 31 mars 1987, ces chèques comptabilisés et présentés aux Fonds en fidéicomis s'élevaient alors à 11 152 464 \$.

Les chèques en circulation émis par le gouvernement du Québec, lesquels de fait, n'étant pas des dépôts en fidéicomis provenant de tiers, ne transitent plus par les Fonds en fidéicomis et sont maintenant administrés et annulés après certains délais par le ministre des Finances selon ses politiques administratives internes.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié le bilan au 31 mars 1988 des Fonds en fidéicomis administrés par le gouvernement du Québec. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ce bilan présente fidèlement la situation financière des Fonds en fidéicomis au 31 mars 1988 selon la convention comptable énoncée à la note 2, appliquée de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 septembre 1988

**FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE**  
(L.Q., 1976, c. 14)

**ÉVOLUTION DU FONDS**  
pour l'année financière terminée le 31 mars 1988

	1988	1987
<b>Provenance des fonds</b>		
Taxe spéciale sur le tabac	116 107 812 \$	122 917 487 \$
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	638 345	47 580
Produit d'emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	19 225 000	107 151 432
Produit d'aliénations d'actifs immobiliers de la Régie des installations olympiques	7 960	
Produit d'emprunts à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques		196 187 000
	<u>135 979 117</u>	<u>426 303 499</u>
<b>Utilisation des fonds</b>		
Remboursement par anticipation de la dette à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	55 000 000	193 413 948
Intérêts sur la dette à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	49 689 641	49 351 814
Parachèvement des installations olympiques	15 344 500	59 478 339
Remboursement d'emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	18 425 000	122 421 432
Intérêts sur les emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	37 357	652 313
	<u>138 496 498</u>	<u>425 317 846</u>
<b>Augmentation (diminution) du Fonds</b>	(2 517 381)	985 653
<b>Solde du Fonds au début</b>	<u>11 914 705</u>	<u>10 929 052</u>
<b>Solde du Fonds à la fin</b>	<u><u>9 397 324 \$</u></u>	<u><u>11 914 705 \$</u></u>

## FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	13 153 \$	202 740 \$
Comptes à recevoir		
Fonds consolidé du revenu	2 046 159	1 580 660
Agents et mandataires du ministère du Revenu	7 336 871	10 129 863
Intérêts courus	1 141	1 442
	<u>9 397 324 \$</u>	<u>11 914 705 \$</u>
 <b>PASSIF</b>		
Solde du Fonds	<u>9 397 324 \$</u>	<u>11 914 705 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,

Claude Séguin

**FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 mars 1988**

---

**1. Constitution et objet**

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 par une loi du Parlement. Ce Fonds et les revenus qu'il génère sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques. Le Fonds est géré par le ministre des Finances.

Les renseignements concernant les emprunts de la Régie des installations olympiques ainsi que les engagements pour le parachèvement des installations olympiques sont présentés dans les états financiers de la Régie des installations olympiques.

**2. Conventions comptables**

Les remises provenant de la taxe spéciale sur le tabac encaissées par le ministère du Revenu pendant le mois d'avril qui représentent des sommes perçues ou prélevées par ses agents ou mandataires avant le 1er avril, sont comptabilisées comme revenus de l'année financière et comme comptes à recevoir au 31 mars.

Les intérêts sur les dépôts bancaires et les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le produit et le remboursement de la dette à long terme en devises étrangères du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'emprunt ou du remboursement.

Les intérêts sur les dettes à court et à long terme du Fonds de construction de la Régie de même que la contribution au coût de parachèvement des installations olympiques sont comptabilisés lors de leur déboursé.

Le produit d'aliénations d'actifs immobiliers de la Régie est comptabilisé lors de son encaissement.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans les états financiers.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié le bilan du Fonds spécial olympique du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état de l'évolution du Fonds de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds spécial olympique au 31 mars 1988 ainsi que son évolution pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 juillet 1988

**FONDS SPÉCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE  
(L.R.Q., c. C-75)**

**ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE  
pour l'année financière terminée le 31 mars 1988**

	Fonds spécial capital		Fonds spécial intérêts	
	1988	1987	1988	1987
<b>Encaisse au début</b>				79 \$
<b>Encaissements</b>				
Dépôts de l'Office du crédit agricole du Québec	5 800 000 \$		3 304 486 \$	
Intérêts sur dépôts bancaires				462
	<u>5 800 000</u>		<u>3 304 486</u>	<u>462</u>
<b>Déboursés</b>				
Remboursements de dépôts de l'Office du crédit agricole du Québec				79
Remises aux prêteurs autres que le ministre des Finances	5 800 000		3 304 486	
Intérêts versés au Fonds consolidé du revenu				462
	<u>5 800 000</u>		<u>3 304 486</u>	<u>541</u>
<b>Encaisse à la fin</b>	<u><u>          </u></u>	<u><u>          </u></u>	<u><u>          </u></u>	<u><u>          </u></u>
<b>Événement postérieur à la date du bilan (note 2)</b>				

Le sous-ministre des Finances,

Claude Séguin

**FONDS SPÉCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE****NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 1988****1. Constitution, objet et opérations**

Les Fonds spéciaux du crédit agricole, gérés par le ministre des Finances ont été constitués en vertu de l'article 19 de la Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75 et modifications). Selon cet article, les dépôts aux Fonds proviennent des sommes perçues par l'Office du crédit agricole du Québec à titre de remboursement en capital et de paiement des intérêts sur ses prêts. Ces dépôts sont affectés au remboursement du capital et au paiement des intérêts sur les emprunts contractés par l'Office auprès de prêteurs autres que le ministre des Finances, du ministre des Finances ainsi qu'au rachat des obligations ou autres valeurs émises par l'Office et que détient le gouvernement du Québec.

Les revenus d'intérêts provenant du placement des sommes déposées aux Fonds sont virés au Fonds consolidé du revenu.

Les frais d'administration des Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans les états financiers.

Du 27 mars 1986 au 1er octobre 1987, l'Office a suspendu la remise des sommes perçues sur ses prêts aux Fonds spéciaux du crédit agricole dérogeant ainsi à l'article 19 de la Loi sur le crédit agricole. Ces sommes couvriraient seulement des remises qui ont été effectuées directement aux prêteurs autres que le ministre des Finances.

**2. Événement postérieur à la date du bilan**

La Loi sur le financement agricole (1987, chapitre 46) sanctionnée le 18 décembre 1987 et entrée en vigueur le 11 août 1988, remplace la Loi sur le crédit agricole.

L'article 133 de cette nouvelle loi stipule que les sommes perçues par l'Office à titre d'intérêts et à titre de remboursement de ses prêts sont imputées au remboursement du capital et des intérêts de ses emprunts sans auparavant avoir à transiter par les Fonds spéciaux du crédit agricole, tel qu'exigé par l'article 19 de la loi remplacée.

Ainsi, pour les prêts accordés depuis le 11 août 1988, l'Office n'a plus l'obligation de transiter par les Fonds spéciaux du crédit agricole pour le paiement des intérêts et le remboursement de ses emprunts.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié l'état de l'évolution de l'encaisse des Fonds spéciaux du crédit agricole du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 1988. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présentent fidèlement l'évolution de l'encaisse des Fonds spéciaux du crédit agricole de l'année financière terminée le 31 mars 1988.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 août 1988

**ÉTATS FINANCIERS DES FONDS RENOVELABLES  
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1988**



## FONDS RENOUVELABLE DE LA REPROGRAPHIE

## OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	1988	1987
<b>Revenus</b>	5 380 658 \$	4 881 832 \$
<b>Coût du matériel utilisé</b>		
Stocks au début	240 953	206 082
Achats	1 260 098	1 125 391
	1 501 051	1 331 473
Stocks à la fin	269 503	240 953
	1 231 548	1 090 520
<b>Revenu brut</b>	4 149 110	3 791 312
<b>Frais d'opération</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Loyers	1 003 059	1 377 394
Entretien et réparations	850 270	593 166
Fournitures et approvisionnements	110 916	136 844
Services de transport et de communication	7 568	12 477
Services professionnels, administratifs et autres	13 835	9 323
Amortissement des immobilisations	330 115	331 981
Intérêts -- taxe de vente fédérale		28 801
	2 315 763	2 489 986
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu (note 5)	1 810 250	1 212 132
	4 126 013	3 702 118
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	23 097 \$	89 194 \$

## FONDS RENOUVELABLE DE LA REPROGRAPHIE

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	1 953 662 \$	1 636 043 \$
Débiteurs	1 235 022	1 193 028
Stocks	269 503	240 953
	<u>3 458 187</u>	<u>3 070 024</u>
Immobilisations (note 3)	655 987	809 557
	<u>4 114 174 \$</u>	<u>3 879 581 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	759 260 \$	589 214 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	1 854 914	1 790 367
	<u>2 614 174</u>	<u>2 379 581</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	1 500 000	1 500 000
	<u>4 114 174 \$</u>	<u>3 879 581 \$</u>

ENGAGEMENT (note 6)  
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU  
BILAN (note 7)

Représentant du contrôleur des Finances,  
Pierre Rompré

Administrateur du Fonds renouvelable de  
la reprographie,  
Germain Halley

## FONDS RENEUVELABLE DE LA REPROGRAPHIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1988

**1. Constitution et objet**

Le Fonds renouvelable de la reprographie a été constitué à même les crédits votés du ministère des Communications.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les coûts relatifs aux travaux de reprographie effectués dans les ateliers du ministère des Approvisionnements et Services pour le compte des ministères et organismes du gouvernement. Les recettes provenant de la vente de ces travaux sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Approvisionnements et Services, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Le Fonds est administré par le ministère des Approvisionnements et Services.

**2. Conventions comptables****Opérations**

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Stocks**

Les stocks sont évalués à la valeur de remplacement.

**Immobilisations**

Les immobilisations mises à la disposition du Fonds lors de sa création sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations sont inscrites au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée:

	<u>Vie utile</u>
Équipement de transformation	5 et 10 ans
Équipement de bureau	3 ans
Véhicule	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

**3. Immobilisations**

	Coût ou valeur attribuée	Amortissement accumulé	Net	
			<u>1988</u>	<u>1987</u>
Équipement de transformation	1 489 434 \$	903 929 \$	585 505 \$	668 195 \$
Équipement de bureau	179 581	148 809	30 772	85 231
Véhicule	5 989	5 989		
Améliorations locatives	81 882	42 172	39 710	56 131
	<u>1 756 886 \$</u>	<u>1 100 899 \$</u>	<u>655 987 \$</u>	<u>809 557 \$</u>

## FONDS RENOUVELABLE DE LA REPROGRAPHIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
31 mars 1988

## 4. DÙ au Fonds consolidé du revenu

	1988	1987
Solde au début	1 790 367 \$	1 547 747 \$
Revenu net de l'année financière	23 097	89 194
Dépenses imputées (note 5)	1 810 250	1 212 132
	3 623 714	2 849 073
Remise effectuée	1 768 800	1 000 000
Factures payées par le Fonds pour le compte du ministère des Communications		58 706
	1 768 800	1 058 706
Solde à la fin	1 854 914 \$	1 790 367 \$

## 5. Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu

Les opérations du Fonds renouvelable comprennent certaines dépenses effectuées par le Fonds consolidé du revenu. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1988		1987	
	Dépenses effectuées à même les crédits budgétaires	Dépenses non imputées au Fonds renouvelable	Dépenses* imputées au Fonds renouvelable	Dépenses imputées au Fonds renouvelable
Traitements	3 046 353 \$	1 523 176 \$	1 523 177 \$	1 000 252 \$
Loyers	574 146	287 073	287 073	211 880
	3 620 499	1 810 249	1 810 250	1 212 132
Avantages sociaux	487 416	487 416		
Services professionnels, administratifs et autres	212 144	212 144		
Services de transport et de communication	74 583	74 583		
	4 394 642 \$	2 584 392 \$	1 810 250 \$	1 212 132 \$

\* Le taux d'imputation de certaines dépenses imputées au Fonds renouvelable a été établi à 50% pour l'année financière terminée le 31 mars 1988 (1987: 34%).

## 6. Engagement

Les frais minimaux de location de photocopieurs pour l'année financière 1988-1989 s'établissent à 369 200 \$.

## 7. Événement postérieur à la date du bilan

La loi modifiant la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.Q., 1988, chapitre R-12) sanctionnée et entrée en vigueur le 15 juin 1988 a institué le Fonds de reprographie gouvernementale. La mise en opération de ce Fonds à une date qui sera déterminée par le gouvernement, entraînera la cessation des opérations du Fonds renouvelable de la reprographie.

**FONDS RENEUVELABLE DE LA REPROGRAPHIE****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié le bilan du Fonds renouvelable de la reprographie du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 8 juillet 1988

## FONDS RENEUVELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS DE SERVICES D'ENSEIGNANTS

## OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	1988	1987
<b>Revenus</b>		
Contribution du gouvernement du Maroc	32 659 \$	39 066 \$
Gain sur aliénation de l'équipement	1 299	
	<u>33 958</u>	<u>39 066</u>
	-----	-----
<b>Frais d'opération (note 6)</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Indemnités aux enseignants	23 001	24 269
Services de transport et de communication	1 126	8 580
Services professionnels	324	312
Entretien	304	183
Frais bancaires et autres	580	880
Amortissement des immobilisations	1 238	1 882
	<u>26 573</u>	<u>36 106</u>
	-----	-----
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	<u><u>7 385 \$</u></u>	<u><u>2 960 \$</u></u>

## FONDS RENOUVELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS DE SERVICES D'ENSEIGNANTS

**BILAN**  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	105 933 \$	197 424 \$
Débiteurs		1 099
	<u>105 933</u>	<u>198 523</u>
Immobilisations (note 4)	1 623	4 437
	<u>107 556 \$</u>	<u>202 960 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	171 \$	
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 5)	<u>7 385</u>	<u>2 960 \$</u>
	7 556	2 960
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	<u>100 000</u>	<u>200 000</u>
	<u>107 556 \$</u>	<u>202 960 \$</u>

Représentant du contrôleur des Finances,

Roger Morin

Administrateur du Fonds renouvelable des ententes  
sur les prêts de services d'enseignants,

Lionel Lirette

## FONDS RENOUVELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS DE SERVICES D'ENSEIGNANTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1988

## 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des ententes sur les prêts de services d'enseignants a été constitué à même les crédits votés du ministère de l'Éducation.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les dépenses relatives aux ententes sur les prêts de services d'enseignants. Les recettes provenant de ces ententes sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année, en accord avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, les remises au Fonds consolidé du revenu en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce fonds est administré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

## 2. Opérations

Les opérations qui font l'objet du Fonds renouvelable découlent d'une entente signée le 25 mars 1983 entre le ministre de l'Éducation du Québec et le ministre de l'Éducation nationale du Maroc relativement aux prêts d'enseignants québécois.

## 3. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de sept ans pour l'ameublement et de cinq ans pour l'équipement.

## 4. Immobilisations

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement	4 168 \$	2 545 \$	1 623 \$	2 218 \$
Équipement				2 219
	<u>4 168 \$</u>	<u>2 545 \$</u>	<u>1 623 \$</u>	<u>4 437 \$</u>

## 5. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1988	1987
Solde au début	2 960 \$	103 637 \$
Revenu net de l'année financière	<u>7 385</u>	<u>2 960</u>
	10 345	106 597
Remises effectuées	<u>2 960</u>	<u>103 637</u>
Solde à la fin	<u>7 385 \$</u>	<u>2 960 \$</u>

## FONDS RENEUVELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS DE SERVICES D'ENSEIGNANTS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1988

## 6. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les traitements des enseignants québécois au Maroc ne constituent pas des dépenses du Fonds renouvelable car ils sont assumés par leur employeur permanent qui, en retour, est subventionné par le ministère de l'Éducation du Québec.

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées à l'état des opérations du Fonds renouvelable. Ces dépenses assumées sont estimées et se détaillent comme suit:

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
Traitements	3 332 \$	2 296 \$
Avantages sociaux	533	367
Loyers	129	90
Subventions aux commissions scolaires et aux collèges d'enseignement général et professionnel en remboursement des traitements des enseignants	<u>126 600</u>	<u>124 200</u>
	<u><u>130 594 \$</u></u>	<u><u>126 953 \$</u></u>

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds renouvelable des ententes sur les prêts de services d'enseignants du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 juin 1988

## FONDS RENOUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

OPÉRATIONS  
de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	1988	1987
<b>Ventes</b>	18 264 911 \$	16 768 084 \$
<b>Coût des marchandises vendues</b>		
Stocks au début	1 745 798	2 799 031
Achats	15 563 473	13 184 005
Stocks à la fin	17 309 271	15 983 036
	1 771 028	1 745 798
	15 538 243	14 237 238
<b>Revenu brut</b>	2 726 668	2 530 846
<b>Autres revenus</b>		
Escomptes au comptant sur achats	127 297	126 556
Intérêts sur dépôts bancaires	173 810	141 798
Divers	2 107	6 130
	303 214	274 484
	3 029 882	2 805 330
<b>Frais d'opération</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Services de transport	331 933	286 392
Services professionnels	24 811	
Fournitures et approvisionnements	84 267	31 440
Matériel et équipement	11 740	
Entretien et réparations	5 490	593
	458 241	318 425
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu (note 4)	2 079 682	2 067 810
	2 537 923	2 386 235
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	491 959 \$	419 095 \$

## FONDS RENOUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

**BILAN**  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	872 214 \$	1 817 559 \$
Intérêts courus sur dépôts bancaires	7 156	10 826
Clients		
Ministères, organismes du gouvernement du Québec	3 950 612	3 626 438
et autres organismes publics	1 771 028	1 745 798
Stocks		
	<u>6 601 010 \$</u>	<u>7 200 621 \$</u>
 <b>PASSIF</b>		
Fournisseurs	1 036 550 \$	1 169 466 \$
Taxe de vente provinciale	232 535	233 781
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 3)	<u>1 388 546</u>	<u>1 853 995</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>	2 657 631	3 257 242
Avance du Fonds consolidé du revenu	<u>3 943 379</u>	<u>3 943 379</u>
	<u>6 601 010 \$</u>	<u>7 200 621 \$</u>

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 5)

Représentant du contrôleur des Finances,

Pierre Rompré

Administrateur du Fonds renouvelable  
des fournitures et de l'ameublement,

Jacques Darveau

## FONDS RENEUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1988

**1. Constitution et objet**

Le Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement du gouvernement du Québec a été constitué à même les crédits votés du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Le Fonds a pour objet de pourvoir aux achats de fournitures, accessoires de bureau et de laboratoire qui sont gardés en magasin à la disposition des ministères et organismes du gouvernement; il vise également l'achat d'ameublement. Les recettes provenant de la vente de ces biens sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Approvisionnements et Services, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce fonds est administré par le ministère des Approvisionnements et Services.

**2. Conventions comptables**

## Opérations

Les opérations du Fonds renouvelable sont enregistrées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

## Stocks

Les stocks sont évalués au dernier coût d'acquisition.

## Matériel et équipement

Les achats de matériel et d'équipement par le Fonds renouvelable pour son utilisation sont imputés aux opérations.

**3. Dû au Fonds consolidé du revenu**

	1988	1987
Solde au début	1 853 995 \$	1 767 090 \$
Dépenses imputées (note 4)	2 079 682	2 067 810
Revenu net de l'année financière	491 959	419 095
	<u>4 425 636</u>	<u>4 253 995</u>
Remises effectuées	3 037 090	2 400 000
Solde à la fin	<u>1 388 546 \$</u>	<u>1 853 995 \$</u>

**4. Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu**

Les opérations du Fonds renouvelable comprennent certaines dépenses effectuées par le Fonds consolidé du revenu. Ces dépenses acquittées à même les crédits du ministère des Approvisionnements et Services et imputées au Fonds renouvelable sont estimées et se détaillent comme suit:

	1988	1987
Traitements	973 179 \$	1 014 389 \$
Avantages sociaux	155 709	162 302
Services de transport et communication	212 376	164 811
Services professionnels, administratifs et autres	42 822	20 464
Entretien et réparations	3 915	7 351
Loyers	688 882	660 033
Fournitures et approvisionnements	2 799	20 529
Matériel et équipement		17 931
	<u>2 079 682 \$</u>	<u>2 067 810 \$</u>

**FONDS RENOUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 1988

**5. Événement postérieur à la date du bilan**

La Loi modifiant la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.Q., 1988, chapitre 12) sanctionnée et entrée en vigueur le 15 juin 1988 a institué le Fonds des fournitures et de l'ameublement. La mise en opération de ce Fonds à une date qui sera déterminée par le gouvernement, entraînera la cessation des opérations du Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié le bilan du Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juillet 1988

## FONDS RENOUVELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

OPÉRATIONS  
de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 3)
<b>Revenus</b>		
Ventes de publications	5 871 994 \$	4 519 923 \$
Services et autres	267 777	160 392
	<u>6 139 771</u>	<u>4 680 315</u>
	-----	-----
<b>Coût des marchandises vendues</b>		
Stocks au début	1 343 170	1 425 715
Coûts de production	4 297 224	3 740 092
moins: coûts de production facturés aux clients	(466 466)	(696 607)
	<u>5 173 928</u>	<u>4 469 200</u>
Stocks à la fin	1 128 634	1 343 170
	<u>4 045 294</u>	<u>3 126 030</u>
	-----	-----
<b>Revenu brut</b>	<u>2 094 477</u>	<u>1 554 285</u>
	-----	-----
<b>Frais d'opération (note 7)</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Communications	85 248	147 872
Fournitures et approvisionnements	92 005	121 881
Services professionnels, administratifs et autres	470 234	427 489
Loyers	35 462	51 197
Mauvaises créances	(528)	2 678
Entretien et réparations	24 508	30 272
Perte sur radiation d'immobilisations	28 683	
Amortissement des immobilisations	158 266	148 868
Amortissement des frais reportés	36 124	19 764
Matériel et équipement		10 549
	<u>930 002</u>	<u>960 570</u>
	-----	-----
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	<u>1 164 475 \$</u>	<u>593 715 \$</u>
	-----	-----

## FONDS RENOUVELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

**BILAN**  
au 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 3)
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	3 424 231 \$	1 660 950 \$
Débiteurs	796 674	832 387
Stocks	1 128 634	1 343 170
	<u>5 349 539</u>	<u>3 836 507</u>
Immobilisations et frais reportés (note 4)	454 695	605 449
	<u>5 804 234 \$</u>	<u>4 441 956 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs		
Ministère de l'Éducation (note 5)	509 578 \$	430 502 \$
Autres	1 467 694	790 602
Abonnements perçus d'avance	852 457	587 710
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 6)	1 023 078	681 715
	<u>3 852 807</u>	<u>2 490 529</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	1 951 427	1 951 427
	<u>5 804 234 \$</u>	<u>4 441 956 \$</u>

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 8)

Représentant du contrôleur des finances,

Pierre Rompré

Administrateur du Fonds renouvelable  
des publications gouvernementales,

Jean-Paul Gagné

## FONDS RENOUELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1988

**1. Constitution et objet**

Le Fonds renouvelable des publications gouvernementales a été constitué à même les crédits budgétaires votés du ministère des Communications.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer l'achat, les coûts de production et de mise en marché des publications des ministères et organismes du gouvernement. Les recettes provenant de la vente de ces publications sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Communications, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère des Communications et opère sous le nom "Les publications du Québec".

**2. Conventions comptables****Opérations**

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Stocks**

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont inscrites au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée de cinq ans.

**Frais reportés**

Les frais de développement de systèmes informatiques sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée de cinq ans.

**3. Redressement affecté à l'année financière antérieure**

Suite à une erreur constatée dans l'établissement de leur évaluation au 31 mars 1987, les stocks ont été redressés rétroactivement à cette date pour s'établir à 1 343 170 \$.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1987 ont été redressés en conséquence, ce qui a eu pour effet de diminuer les postes suivants:

	<u>1987</u>
Stocks	141 397 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu	141 397
Revenu net de l'année financière viré au Fonds consolidé du revenu	141 397

## FONDS RENOUELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
31 mars 1988

## 4. Immobilisations et frais reportés

	Coût	Amortissement accumulé	Net	
			1988	1987
Immobilisations:				
Équipement informatique	340 127 \$	176 995 \$	163 132 \$	187 016 \$
Mobilier de bureau	280 735	150 181	130 554	226 946
Matériel roulant	29 586	12 686	16 900	21 085
Améliorations locatives	72 434	34 854	37 580	49 817
	<u>722 882</u>	<u>374 716</u>	<u>348 166</u>	<u>484 864</u>
Frais reportés:				
Frais de développement de systèmes informatiques	180 625	74 096	106 529	120 585
	<u>903 507 \$</u>	<u>448 812 \$</u>	<u>454 695 \$</u>	<u>605 449 \$</u>

## 5. Créancier -- Ministère de l'Éducation

En vertu d'une entente avec la Direction des cours par correspondance du ministère de l'Éducation, les recettes provenant de l'inscription aux divers cours par correspondance et de la vente de matériel didactique y afférent sont remises depuis octobre 1985 au Fonds renouvelable pour couvrir leurs coûts d'impression et certains frais d'administration y afférents.

Les opérations de cette entente se résument comme suit:

	1988	1987
Recettes -- Cours par correspondance	1 389 171 \$	943 840 \$
Frais imputés:		
Coûts d'impression	1 139 213	690 650
Frais d'administration	170 882	103 598
	<u>1 310 095</u>	<u>794 248</u>
Excédent des recettes sur les frais imputés de l'année financière	79 076	149 592
Excédent accumulé dû au ministère de l'Éducation		
Solde au début	430 502	280 910
Solde à la fin	<u>509 578 \$</u>	<u>430 502 \$</u>

## FONDS RENOUELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 1988

## 6. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1988	1987
Solde au début		
Solde déjà établi	823 112 \$	522 663 \$
Redressement affecté à l'année antérieure (note 3)	141 397	
Solde redressé	681 715	522 663
Revenu net de l'année financière	1 164 475	593 715
Remises effectuées	1 846 190 823 112	1 116 378 434 663
Solde à la fin	<u>1 023 078 \$</u>	<u>681 715 \$</u>

## 7. Dépenses assumées par le fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1988	1987
Traitements	3 558 991 \$	3 380 448 \$
Avantages sociaux	569 434	540 872
Services de transport et communication	670 968	686 558
Loyers	957 434	944 152
Services professionnels, adminis- tratifs et autres	671 945	597 715
	<u>6 428 772 \$</u>	<u>6 149 745 \$</u>

## 8. Événement postérieur à la date du bilan

La loi modifiant la Loi sur le ministère des Communications (L.Q., 1988, chapitre 31) sanctionnée et entrée en vigueur le 17 juin 1988 a institué le Fonds de l'édition gouvernementale. La mise en opération de ce Fonds à une date qui sera déterminée par le gouvernement, entraînera la cessation des opérations du Fonds renouvelable des publications gouvernementales.

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds renouvelable des publications gouvernementales du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 septembre 1988

## FONDS RENOUVELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

OPÉRATIONS  
de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>Services de placement-média</b>		
Revenus (note 4)	6 656 506 \$	6 455 089 \$
Coût (note 5)	<u>6 495 752</u>	<u>6 379 649</u>
<b>Revenu brut</b>	160 754	75 440
<b>Autres revenus</b>		
Intérêts sur dépôts bancaires	<u>152 213</u>	<u>148 559</u>
	<u>312 967</u>	<u>223 999</u>
<b>Frais d'opération (note 6)</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Communications et fournitures	30 293	18 695
Amortissement du mobilier	<u>390</u>	
	<u>30 683</u>	<u>18 695</u>
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	<u><u>282 284 \$</u></u>	<u><u>205 304 \$</u></u>

## FONDS RENOUVELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	1 997 233 \$	2 210 056 \$
Débiteurs	1 587 840	721 307
Intérêts courus sur dépôts bancaires	14 280	20 716
	<u>3 599 353</u>	<u>2 952 079</u>
Mobilier	1 946	
Amortissement accumulé	390	
	<u>1 556</u>	
	<u>3 600 909 \$</u>	<u>2 952 079 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	1 118 625 \$	526 775 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 3)	82 284	25 304
	<u>1 200 909</u>	<u>552 079</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	2 400 000	2 400 000
	<u>3 600 909 \$</u>	<u>2 952 079 \$</u>

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 7)

Représentant du contrôleur des Finances,

Pierre Rompré

Administrateur du Fonds renouvelable  
des services de placement-média,

François Reny

## FONDS RENOUELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1988

## 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des services de placement-média a été constitué à même les crédits votés du ministère des Communications.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les coûts afférents à la diffusion de l'information et de la publicité gouvernementales pour le compte des ministères et organismes du gouvernement. Les recettes provenant de la vente de ces services sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année, en accord avec le ministère des Communications, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce fonds est administré par le ministère des Communications et opère sous le nom "Les Placements-médias du Québec".

## 2. Conventions comptables

## Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus et dépenses comprennent des facturations provisoires. Les ajustements sont comptabilisés dans l'année financière où ils sont connus.

## Mobilier

Le mobilier est inscrit au coût à compter du 1er avril 1987 et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

## 3. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1988	1987
Solde au début	25 304 \$	55 877 \$
Revenu net de l'année financière	282 284	205 304
	307 588	261 181
Remises effectuées	225 304	235 877
Solde à la fin	82 284 \$	25 304 \$

## 4. Revenus des services de placement-média

	1988	1987
Publicité	7 352 539 \$	7 192 561 \$
Honoraires et autres frais	85 290	73 451
	7 437 829	7 266 012
Moins:		
Escomptes accordés aux clients	781 323	810 923
	6 656 506 \$	6 455 089 \$

## FONDS RENOUVELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1988

## 5. Coût des services de placement-média

	1988	1987
Publicité	7 278 477 \$	7 194 433 \$
Honoraires et autres frais	90 475	74 078
	<u>7 368 952</u>	<u>7 268 511</u>
Moins:		
Escomptes obtenus des fournisseurs	873 200	888 862
	<u><u>6 495 752 \$</u></u>	<u><u>6 379 649 \$</u></u>

## 6. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées à l'état des opérations du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1988	1987
Traitements	115 000 \$	110 000 \$
Avantages sociaux	18 400	17 600
Services de communication	3 700	3 700
Loyers	4 477	4 322
	<u>141 577 \$</u>	<u>135 622 \$</u>

## 7. Événement postérieur à la date du bilan

La Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communications (L.Q., 1988, chapitre 31) sanctionnée et entrée en vigueur le 17 juin 1988 a institué le Fonds des services de placement médias. La mise en opération de ce Fonds entraînera la cessation des activités du Fonds renouvelable des services de placement-média, à une date à être déterminée par le gouvernement.

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds renouvelable des services de placement-média du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 juillet 1988

## FONDS RENEUVELABLE DU SERVICE AERIEN GOUVERNEMENTAL

OPÉRATIONS  
de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	1988	1987
		(note 3)
<b>Revenus</b>		
Services	6 141 061 \$	6 158 246 \$
Location d'aéronefs		851 201
Autres	38 980	3 167
	<u>6 180 041</u>	<u>7 012 614</u>
<b>Frais d'opération (note 7)</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable (note 6)		
Pièces de rechange, fournitures et carburant	4 704 036	5 490 980
Entretien et réparations	1 453 085	1 290 771
Location d'aéronefs		902 021
Location d'équipement	226 100	280 364
Communications	337 127	279 963
Services professionnels, administratifs et autres	273 625	273 134
Matériel et équipement	49 370	43 493
Autres	6 315	20 325
	<u>7 049 658</u>	<u>8 581 051</u>
Perte avant revenu exceptionnel	869 617	1 568 437
Revenu exceptionnel (note 3)		448 610
Perte nette	<u>869 617 \$</u>	<u>1 119 827 \$</u>

DÉFICIT  
de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	1988	1987
<b>Déficit au début</b>		
Solde déjà établi	3 136 617 \$	1 568 180 \$
Redressement rétroactif des paiements exigibles en vertu d'un contrat de location d'aéronefs (note 3)	(448 610)	
Solde redressé	2 688 007	1 568 180
Perte nette	<u>869 617</u>	<u>1 119 827</u>
Déficit à la fin	<u>3 557 624 \$</u>	<u>2 688 007 \$</u>

## FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
		(note 3)
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	48 620 \$	279 614 \$
Débiteurs		
Ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec	979 605	830 617
Autres	661 302	518 050
Stock de pièces de rechange, fournitures et carburant (note 4)	<u>3 894 148</u>	<u>3 745 350</u>
	<u><u>5 583 675 \$</u></u>	<u><u>5 373 631 \$</u></u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	1 065 304 \$	884 331 \$
Solde dû sur acquisition de pièces de rechange (note 4)	198 688	
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 5)	<u>3 193 307</u>	<u>3 193 307</u>
	<u>4 457 299</u>	<u>4 077 638</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	4 684 000	3 984 000
Déficit	<u>3 557 624</u>	<u>2 688 007</u>
	<u>1 126 376</u>	<u>1 295 993</u>
	<u><u>5 583 675 \$</u></u>	<u><u>5 373 631 \$</u></u>

Représentant du contrôleur des Finances,

André Fiset

Administrateur du Fonds renouvelable  
du service aérien gouvernemental,

Jean-Guy Paquin

## FONDS RENEUVELABLE DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1988**1. Constitution et objet**

Le Fonds renouvelable du service aérien gouvernemental a été constitué à même les crédits votés du ministère des Transports.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les frais d'exploitation du service aérien de la flotte gouvernementale, déterminés par le Conseil du trésor. Les recettes provenant de la vente de ces services sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins.

Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Transports les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

**2. Conventions comptables****Opérations**

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

**Stock de pièces de rechange, fournitures et carburant**

Les pièces de rechange, fournitures et carburant sont inscrits au prix coûtant (méthode de l'épuisement successif). Quant aux pièces de rechange et aux fournitures qui ont été achetées en dollars américains, elles sont converties en dollars canadiens selon un taux de change moyen pondéré déterminé en fin d'année financière.

**Conversion de devises étrangères**

Les achats acquittés au cours de l'année financière sont convertis au taux de change prévalant à la date du paiement. Les achats impayés au 31 mars sont convertis au taux de change prévalant à cette date.

**3. Redressement affecté à l'année financière antérieure**

En juin 1988, Québécair a versé 448 610 \$ au Fonds renouvelable à titre d'ajustement rétroactif des paiements exigibles en vertu d'un contrat de location d'aéronefs relativement aux heures d'utilisation.

La location d'aéronefs à Québécair ayant pris fin le 31 juillet 1986, les états financiers de l'année financière terminée le 31 mars 1987 ont alors été redressés comme suit:

Débiteurs -- augmentation	448 610 \$
Perte nette -- diminution	(448 610)
Déficit -- diminution	(448 610)

**4. Solde dû sur acquisition de pièces de rechange**

Ce poste au montant de 198 688 \$ représente le solde au 31 mars 1988 s'appliquant à la partie assumée par le Fonds renouvelable des obligations découlant d'un contrat de location-acquisition d'un avion-ambulance. Ce contrat conclu par le ministère des Transports est d'une durée maximale de 17 ans. Suite à une entente avec ce ministère, le Fonds renouvelable assume la partie des obligations du contrat reliée aux pièces de rechange, soit un montant total de 541 300 \$, en y excluant les intérêts y afférents.

Le prix coûtant de ces pièces de rechange, reçues au cours de l'année financière et en mains au 31 mars 1988, s'élève à 225 022 \$.

Les versements à effectuer sur ce solde au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1989	16 128 \$
1990	18 938
1991	20 941
1992	23 155
1993	25 604

**5. Dû au Fonds consolidé du revenu**

Ce poste représente les pièces de rechange, fournitures et carburant mis à la disposition du Fonds renouvelable le 1er avril 1984.

## FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
31 mars 1988

## 6. Dépenses assumées par le Fonds renouvelable

Les frais d'exploitation de la flotte aérienne affectée au transport des personnes et des marchandises sont assumés par le Fonds renouvelable à l'exception des traitements, des services de téléphonie, du loyer des immeubles, des dépenses de nature "capital" et des autres dépenses d'administration qui sont assumées par le Fonds consolidé du revenu.

De plus, seulement les frais énergétiques de la flotte aérienne du ministère des Transports, affectée à la protection de la forêt, sont assumées par le Fonds renouvelable.

## 7. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1988	1987
Traitements	7 907 489 \$	7 268 673 \$
Avantages sociaux	1 265 198	1 162 987
Fournitures et approvisionnement	751 021	558 034
Entretien et réparations	2 139 854	2 113 133
Loyers	1 452 964	1 420 961
Communications	683 552	600 022
Services professionnels, administratifs et autres	420 305	167 530
Acquisition d'aéronefs	4 310 656	7 065 864
Matériel et équipement	249 610	230 566
Autres	963 058	52 584
	20 143 707 \$	20 640 354 \$

Les immobilisations, notamment les aéronefs, les bâtiments, les équipements mobiles et les outillages spécialisés, sont mises gratuitement à la disposition du Fonds renouvelable par le gouvernement du Québec.

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds renouvelable du service aérien gouvernemental au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations et l'état du déficit de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 septembre 1988

## FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

OPÉRATIONS  
de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	1988	1987
<b>Ventes</b>	1 930 966 \$	1 600 486 \$
<b>Coût des marchandises vendues</b>		
Stocks au début	266 913	283 679
Achats	1 179 866	1 002 128
Stocks à la fin	1 446 779	1 285 807
	235 754	266 913
	1 211 025	1 018 894
<b>Revenu brut</b>	719 941	581 592
<b>Autres revenus</b>	17 328	1 971
	737 269	583 563
<b>Frais d'opération (note 4)</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Services de transport et de communication	15 950	19 061
Services professionnels, administratifs et autres	54 685	17 671
Entretien et réparations	10 338	26 940
Loyers	5 220	4 404
Matériel et équipement	42 994	31 126
Fournitures et approvisionnements	38 900	21 734
Amortissement du matériel et de l'équipement	29 735	21 567
	197 822	142 503
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	539 447 \$	441 060 \$

## FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse		210 413 \$
Débiteurs	615 609 \$	363 119
Stocks	235 754	266 913
Frais payés d'avance	4 420	7 709
	<u>855 783</u>	<u>848 154</u>
Matériel et équipement	162 543	107 837
Amortissement accumulé	(86 911)	(57 176)
	<u>75 632</u>	<u>50 661</u>
	<u>931 415 \$</u>	<u>898 815 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Chèques en circulation moins encaisse	28 623 \$	
Créditeurs	158 319	259 319 \$
Revenus reportés	6 590	
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 3)	289 447	191 060
	<u>482 979</u>	<u>450 379</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	448 436	448 436
	<u>931 415 \$</u>	<u>898 815 \$</u>

Représentant du contrôleur des Finances,

Patrick W. Desbiens

Administrateur du Fonds renouvelable  
du Service de la cartographie,

Pierre Leblanc

## FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 1988

## 1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable du Service de la cartographie a été constitué à même les crédits budgétaires votés du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de pourvoir aux différentes dépenses pour l'achat ou la production de documents photographiques et cartographiques. Les recettes provenant de la vente de ces biens sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année, en accord avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère de l'Énergie et des Ressources et opère sous le nom "Photocarto-thèque québécoise".

## 2. Conventions comptables

## Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen.

## Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement, dont le coût unitaire est de 1 000 \$ et plus, sont capitalisées et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

## 3. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1988	1987
Solde au début	191 060 \$	282 432 \$
Revenu net de l'année financière	539 447	441 060
Remises effectuées	730 507 441 060	723 492 532 432
Solde à la fin	<u>289 447 \$</u>	<u>191 060 \$</u>

## 4. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1988	1987 (révisées)
Traitements	647 725 \$	566 730 \$
Avantages sociaux	103 636	90 677
Services de transport et de communication	43 193	32 662
Loyers	141 825	113 029
	<u>936 379 \$</u>	<u>803 098 \$</u>

**FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

J'ai vérifié le bilan du Fonds renouvelable du Service de la cartographie du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 juin 1988

## FONDS RENOUVELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU

OPÉRATIONS  
de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	1988	1987
<b>Revenus</b>	1 077 095 \$	781 323 \$
<b>Coût du matériel utilisé</b>		
Stocks au début	280 211	232 222
Achats	318 695	228 109
Stocks à la fin	598 906	460 331
	313 482	280 211
	285 424	180 120
<b>Bénéfice brut</b>	791 671	601 203
<b>Autres revenus</b>		
Intérêts sur dépôts bancaires	25 500	34 151
	817 171	635 354
<b>Frais d'opération</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Services de transport et de communication	2 862	2 540
Services professionnels, administratifs et autres	2 673	9 223
Entretien et réparations	3 081	3 418
Loyers	4 346	3 332
Fournitures et approvisionnements	26 516	23 887
Amortissement des immobilisations	19 895	21 153
	59 373	63 553
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu (note 5)	747 200	561 137
	806 573	624 690
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	<b>10 598 \$</b>	<b>10 664 \$</b>

## FONDS RENOUVELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU

BILAN  
au 31 mars 1988

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	102 998 \$	246 925 \$
Débiteurs	238 182	145 876
Intérêts courus sur dépôts bancaires	3 040	3 456
Stocks	<u>313 482</u>	<u>280 211</u>
	657 702	676 468
Immobilisations (note 3)	<u>32 559</u>	<u>37 327</u>
	<u><u>690 261 \$</u></u>	<u><u>713 795 \$</u></u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	45 070 \$	41 402 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	<u>145 191</u>	<u>172 393</u>
	190 261	213 795
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
	<u><u>690 261 \$</u></u>	<u><u>713 795 \$</u></u>
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 6)		

Représentant du contrôleur des Finances,  
Pierre Rompré

Administrateur du Fonds renouvelable  
pour l'entretien des machines de bureau,  
Germain Halley

**FONDS RENEUVABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU**
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 1988**
**1. Constitution et objet**

Le Fonds renouvelable pour l'entretien des machines de bureau a été constitué à même les crédits votés du ministère des Communications.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer certains des frais d'exploitation du service d'entretien et de réparation des machines de bureau des ministères et organismes gouvernementaux. Les recettes provenant de la vente de ces services sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année, en accord avec le ministère des Approvisionnements et Services, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère des Approvisionnements et Services.

**2. Conventions comptables**
**Opérations**

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen.

**Immobilisations**

Les immobilisations mises à la disposition du Fonds par le gouvernement du Québec sont inscrites à la valeur attribuée par ce dernier. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée:

	<u>Vie utile</u>
Équipement de mesure électronique	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Véhicules	5 ans

**3. Immobilisations**

	<u>1988</u>		<u>1987</u>
	<u>Coût ou valeur attribuée</u>	<u>Amortissement accumulé</u>	<u>Net</u>
Équipement de mesure électronique	10 039 \$	7 389 \$	2 650 \$
Équipement informatique	23 946	23 599	347
Véhicules	60 864	31 302	29 562
	<u>94 849 \$</u>	<u>62 290 \$</u>	<u>32 559 \$</u>
			<u>37 327 \$</u>

**4. Dû au Fonds consolidé du revenu**

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
Solde au début	172 393 \$	180 880 \$
Dépenses imputées (note 5)	747 200	561 137
Revenu net de l'année financière	10 598	10 664
	<u>930 191</u>	<u>752 681</u>
Remises effectuées	785 000	580 288
	<u>145 191 \$</u>	<u>172 393 \$</u>

## FONDS RENOUELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
31 mars 1988

## 5. Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu

Les opérations du Fonds renouvelable comprennent certaines dépenses effectuées par le Fonds consolidé du revenu. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1988		1987	
	Dépenses effectuées à même les crédits budgétaires	Dépenses non imputées au Fonds renouvelable	Dépenses imputées au Fonds renouvelable	Dépenses imputées au Fonds renouvelable
Traitements	909 042 \$	290 893 \$	618 149 \$	493 100 \$
Avantages sociaux	145 447	145 447		
Services de transport et de communication	18 286	5 852	12 434	10 574
Services professionnels et autres	15 094	4 830	10 264	7 193
Services administratifs	47 635	15 243	32 392	
Loyers	108 766	34 805	73 961	50 270
	<u>1 244 270 \$</u>	<u>497 070 \$</u>	<u>747 200 \$</u>	<u>561 137 \$</u>

## 6. Événement postérieur à la date du bilan

La Loi modifiant la Loi sur le ministère des Approvisionnement et Services (L.Q., 1988, chapitre 12) sanctionnée et entrée en vigueur le 15 juin 1988 a institué le Fonds d'entretien et de réparation des machines de bureau. La mise en opération de ce Fonds à une date qui sera déterminée par le gouvernement, entraînera la cessation du Fonds renouvelable pour l'entretien des machines de bureau.

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds renouvelable pour l'entretien des machines de bureau du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 6 juillet 1988

## FONDS RENOUVELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

## OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1988

	1988	1987
<b>Revenus</b>		
Location d'équipements informatiques	10 643 021 \$	9 915 927 \$
Gain net sur aliénations d'équipements informatiques	35 499	860 530
Autres revenus	875	18 040
	<u>10 679 395</u>	<u>10 794 497</u>
<b>Frais d'opération (note 5)</b>		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Amortissement des équipements informatiques	7 838 212	8 249 406
Autres frais	632	11 300
Frais de financement des acquisitions d'équipements informatiques		132 152
	<u>7 838 844</u>	<u>8 392 858</u>
<b>Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu</b>	<u><u>2 840 551 \$</u></u>	<u><u>2 401 639 \$</u></u>

## FONDS RENOUELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

BILAN  
au 31 mars 1988

	1988	1987
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	5 369 671 \$	1 092 414 \$
Débiteurs	939 378	178 322
	<u>6 309 049</u>	<u>1 270 736</u>
Immobilisations (note 3)		
Équipements informatiques	56 854 394	39 850 599
Moins: amortissement accumulé	(28 979 644)	(21 334 495)
	<u>27 874 750</u>	<u>18 516 104</u>
	<u>34 183 799 \$</u>	<u>19 786 840 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	7 934 391 \$	5 093 840 \$
Créditeurs	11 556 408	
	<u>19 490 799</u>	<u>5 093 840</u>
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	14 693 000	14 693 000
	<u>34 183 799 \$</u>	<u>19 786 840 \$</u>

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 6)

Représentant du contrôleur des finances,

Pierre Rompré

Administrateur du Fonds renouvelable pour  
les équipements informatiques,

Jacques Darveau

**FONDS RENOUVELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**
**31 mars 1988**
**1. Constitution et objet**

Le Fonds renouvelable pour les équipements informatiques a été constitué à même les crédits votés du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les coûts d'acquisition d'équipements informatiques. Les recettes provenant de la location des ces équipements aux ministères et organismes du gouvernement et de leur vente, lors de la fin de leur vie utile, sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année, en accord avec le ministère des Approvisionnements et Services, les remises au Fonds consolidé du revenu en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère des Approvisionnements et Services.

**2. Conventions comptables**
**Opérations**

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont inscrites au coût.

Les équipements informatiques sont amortis annuellement d'un montant égal aux prix de leur location et ce jusqu'à concurrence d'une valeur résiduelle de 5% de leurs coûts d'acquisition.

**3. Immobilisations -- Équipements informatiques**

	1988	1987
Solde au début	39 850 599 \$	27 276 445 \$
Acquisitions	17 280 359	21 894 306
Aliénations	(276 564)	(9 320 152)
Solde à la fin	<u>56 854 394 \$</u>	<u>39 850 599 \$</u>

**4. Dû au Fonds consolidé du revenu**

	1988	1987
Solde au début	5 093 840 \$	2 692 201 \$
Revenu net de l'année financière	2 840 551	2 401 639
Solde à la fin	<u>7 934 391 \$</u>	<u>5 093 840 \$</u>

**5. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu**

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1988	1987
Traitements	61 816 \$	63 498 \$
Avantages sociaux	9 891	10 160
Services de transport et de communication	1 287	1 287
Loyers	4 075	3 469
Services administratifs	3 061	
	<u>80 130 \$</u>	<u>78 414 \$</u>

**FONDS RENOUVELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**  
**31 mars 1988**

---

**6. Événement postérieur à la date du bilan**

La loi modifiant la Loi sur le ministère des Approvisionnement et Services (L.Q., 1988, chapitre 12) sanctionnée et entrée en vigueur le 15 juin 1988 a institué le Fonds pour les équipements informatiques. La mise en opération de ce Fonds, à une date qui sera déterminée par le gouvernement, entraînera la cessation des opérations du Fonds renouvelable pour les équipements informatiques.

---

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié le bilan du Fonds renouvelable pour les équipements informatiques du gouvernement du Québec au 31 mars 1988 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 août 1988

## FONDS RENOUVELABLE -- TÉLÉCOMMUNICATIONS

**BILAN**  
**au 31 janvier 1988**

	<u>31 janvier 1988</u>	<u>31 mars 1987</u>
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	22 430 \$	855 826 \$
Débiteurs	<u>2 803 532</u>	<u>2 372 935</u>
	<u><u>2 825 962 \$</u></u>	<u><u>3 228 761 \$</u></u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs	1 325 962 \$	1 728 761 \$
<b>APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>		
Avance du Fonds consolidé du revenu	<u>1 500 000</u>	<u>1 500 000</u>
	<u><u>2 825 962 \$</u></u>	<u><u>3 228 761 \$</u></u>

CESSATION DES OPÉRATIONS DU FONDS (note 3)

Représentant du contrôleur des Finances,

Pierre Rompré

Administrateur du Fonds renouvelable -- Télécommunications,

Éric Martin

**FONDS RENOUELABLE -- TÉLÉCOMMUNICATIONS****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 1988

**1. Constitution et objet**

Le Fonds renouvelable -- Télécommunications, constitué par un apport du Fonds consolidé du revenu, a pour objet de défrayer les coûts d'équipement et de services de télécommunications pour certains organismes dont les crédits de fonctionnement n'apparaissent pas dans les prévisions budgétaires déposées devant l'Assemblée nationale. Les recettes provenant de ces organismes au titre de remboursement sont versées à ce Fonds renouvelable et utilisées aux mêmes fins; en conséquence, aucun état de revenus et dépenses n'est présenté. Ce Fonds est administré par le ministère des Communications.

**2. Opérations du Fonds**

Au cours de l'exercice de 10 mois terminé le 31 janvier 1988, le Fonds a comptabilisé une somme de 13 611 961 \$ (16 582 834 \$ pour l'année financière terminée le 31 mars 1987) aux débiteurs ainsi qu'aux créiteurs couvrant les factures de services de télécommunications.

**3. Cessation des opérations du Fonds**

La Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communications (L.Q., 1987, chapitre 45) sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1987 a institué le Fonds des services de télécommunications. La mise en opération de ce Fonds, le 1er février 1988, a entraîné la cessation des opérations du Fonds renouvelable - Télécommunications à cette date.

Les organismes ayant reçu des services de télécommunications avant le 31 janvier 1988 doivent cependant les acquitter auprès du Fonds renouvelable -- Télécommunications et alors l'avance du Fonds consolidé du revenu au montant de 1 500 000 \$ sera remboursée et les créiteurs payés à même ces recettes.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié le bilan du Fonds renouvelable -- Télécommunications au 31 janvier 1988. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement la situation financière du Fonds au 31 janvier 1988 selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au 31 mars 1987.

Le vérificateur général du Québec,  
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juin 1988

**DÉTAIL DES FOURNISSEURS  
PAR FONDS RENOUVELABLE**



---

**FONDS RENOUVELABLE DE LA REPROGRAPHIE**

Divers fournisseurs Graphiques K.B.R. Ltée, 37 331; Kodak Canada Inc., 837 393; Lauzier Little Inc., 1 004 366; Nashua Canada Ltée, 35 079; Papeteries J.B. Rolland Ltée, 172 006; Papiers Graphiques, 44 255; Xerox Canada Inc., 1 099 339.

3 420 687 \$

COMPTES INFÉRIEURS À 28 000 \$: 190 918.

---

**FONDS RENOUVELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS  
DE SERVICES D'ENSEIGNANTS**

Divers fournisseurs COMPTES INFÉRIEURS À 28 000 \$: 25 335.

25 535 \$

---

**FONDS RENOUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT**

Divers fournisseurs ABF Formules d'Affaires Ltée, 91 805; Ardex Métal Inc., 56 817; Artopex Inc., 933 730; Atelier Poly-Teck Inc., 33 566; Bagages Holiday Inc., 144 758; Berol Canada Inc., 415 255; Biltute Mightingale Internationale Inc., 709 054; Boîtes Ékono Inc., 183 691; Bouty Inc., 97 847; Cabano Expéditex Inc., 28 116; Canadian Blank Book Company, 34 695; Centre de Transition le Sextant Inc., 327 739; COMPAGNIES: canadienne d'équipement de bureau 73 450, Canadienne de Valises Ltée, 39 681; D.R.G. Enveloppe Internationale Inc., 54 636; Ébénisterie Alfredo Ltée, 736 917; Écranovision Ltée, 1 743 170; Emballages Godin C.D.R. Inc., 69 692; Entrepôt Frontenac (1980) Inc., 48 653; Entreprises Dominion Blueline Inc., 38 811; Fisher Scientifique Ltée, 200 232; Formules d'Affaires Étoile Ltée, 199 529; G. & M. Kirouac Inc., 99 624; Gemex (Granby) Inc., 54 139; Hilroy, 40 247; Impressions inter concept, 56 245; IMPRIMERIES: Junros Inc., 55 164, Ste-Julie Inc., 194 035; Industries Rouillard Inc., 817 480; Info zéro un, 29 602; Intérieurs Classiques du Québec Ltée, 33 540; Innova, 48 629; Jacques Darche Inc., 502 197; J.E. Fournier Ltée, 46 540; Joseph Clermont Inc., 380 119; Ko-Lec-Type (Canada) Ltée, 28 976; Laboratoires Quélab Inc., 33 017; Lauzier Little Inc., 1 261 831; LIBRAIRIES: Boulevard Inc., 312 799, L.I.M.A. Inc., 237 969; Métal Lincora Inc., 260 063; Métropole Litho Inc., 45 454; Meubles Allsteel Canada Inc., 60 436; M.H.A. du Canada Inc., 226 028; Millipore, 31 973; Mirabau, 69 830; Monette et Frères Transport (1978) Inc., 89 865; Montel Inc., 206 312; National Luggage Inc., 103 518; Olivetti Canada Ltée, 74 251; PAPETERIES: d'Affaires, 488 635, J.B. Rolland Ltée, 36 333; PLASTIQUES: Gagnon Inc., 58 915, S.L. Ltée, 62 346, Tornado Inc., 72 305; PRODUITS: Chimiques B.D.H. Canada Ltée, 40 633, Fanco, 327 661, Manufactures Tornado Inc., 37 346, pour Repographie Mid-City Inc., 32 921; Québec agenda, 33 653; Reliure Gala Inc., 186 254; Rousseau Métal inc., 56 997; Roy & Breton Inc., 1 401 913; Vinyform Ltée, 28 649.

COMPTES INFÉRIEURS À 28 000 \$: 1 422 386.

---

## FONDS RENOUVELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

---

Divers fournisseurs 5 014 235 \$ Association Canadienne de Normalisation, 100 320; ATELIERS: et cantines du Centre de détention de Québec, 108 916, Graphiques Marc Veilleux Inc., 122 825, Graphiques Virage, 34 312; Bowne Inc., 99 418; Caractéra Inc., 222 372; Compagnie de l'Éclaireur Ltée, 509 628; Compélec Inc., 322 913; ÉDITIONS: Polyforme Québec Inc., 38 863, Transmo Inc., 31 055; Fonds renouvelable de la reprographie, 81 517; Formules d'Affaires Moore Ltée, 57 071; Groupe Sajo Inc., 34 520; Impressions Inter Concept, 46 489; IMPRIMERIES: Canada Inc., 134 963, Héon et Nadeau Ltée, 251 460, Interglobe Inc., 256 290, Laurentide Inc., 220 284, Provinciale Inc., 34 813, St-Romuald Inc., 455 655; Librairie Wilson et Lafleur Ltée, 47 075; Logidec Inc., 195 205; Métrolitho Inc., 37 216; Métropole Litho Inc., 199 984; Mono Lino Inc., 97 043; Personnel Plus, 69 453; Fonds renouvelable des services de Placement-Média, 172 089; Point de Trame Inc., 48 446; Reliure Gala Inc., 39 868; Typoform Inc., 42 871.

COMPTES INFÉRIEURS À 28 000 \$: 901 301.

---

## FONDS RENOUVELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

---

Divers fournisseurs 6 527 869 \$ BCP Stratégie Créativité Inc., 3 388 929; Hebdohec Inc., 63 387; Journal de Montréal, 40 236; La Presse, 87 373; Publim Inc., 2 754 934.

COMPTES INFÉRIEURS À 28 000 \$: 193 010.

---

## FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

---

Divers fournisseurs 7 198 456 \$ Aéro-Novation Inc., 82 949; Air Schefferville Inc., 49 791; Aviall, 29 159; Aviation Inc., 38 915; Bell Helicopter Textron Supply Ltd, 324 837; Cafétérias Chabot Inc., 49 542; Canadair, 36 816; Paul F. Delaney, 53 897; Dunlop Industrial Ltd, 38 878; Exact Air Inc., 145 263; FCNQ Pétro, 33 644; Hélipro Inc., 95 670; Honeywell Bull Ltée, 77 078; Innotech Aviation Ltd, 128 665; Inter-Voyage 49 875; Metro Parts Inc., 51 671; Overland Aviation Service Co., 32 099; Pétroles Esso Canada, 313 116; Poitras, Lavigreur Inc., 98 258; Produits Pétro Canada Inc., 280 021; Produits Shell Canada Ltée, 2 188 437; Québécair, 85 419; Rockwell International of Canada, 39 312; Rolls-Royce Canada Ltée, 291 064; Rolls-Royce PLC, 206 640; Roylease Limitée, 215 106; Sensa Inc., 106 467; SKY Service FRO Inc., 53 984; Société de développement autochtone de la Baie-James, 83 643; Société import/export de technologies informatiques, 63 141; Standard Aéro Ltd, 405 395; St-Arnaud & Bergevin Ltée, 39 327; Ultramar Canada Inc., 30 170; Ville de Maniwaki, 67 750.

COMPTES INFÉRIEURS À 28 000 \$: 1 312 457.

---

## FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

---

Divers fournisseurs 1 536 110 \$ Aéro Photo (1961) Inc., 187 685; Auto-Carto Inter-nationale Enr., 55 180; Consortium Morais, Grenier & Pagé, 44 681; Keuffel & Esser Canada Inc., 54 594; Laboratoire Prisma Inc., 812 015; Receveur Général du Canada (Bureau des cartes), 37 420; Répertotec Inc., 33 808.

COMPTES INFÉRIEURS À 28 000 \$: 310 727.

**FONDS RENOUVELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU**

---

Divers fournisseurs AES Data Inc., 57 183; Corporation Copnick, 33 423; CPU Service Inc., 79 713.  
376 400 \$ COMPTES INFÉRIEURS À 28 000 \$: 206 081.

---

**FONDS RENOUVELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

---

Divers fournisseurs I.B.M Canada Ltée, 10 655 359; NAS Canada Inc., 6 625 000.  
17 280 359 \$

---

**FONDS RENOUVELABLE -- TÉLÉCOMMUNICATIONS**

---

Divers fournisseurs Bell Canada, 11 234 658; Datagram Inc., 115 169; National Mobile Radio Communications Inc., 107 306; Québec Téléphone, 934 367; Servco Québec Inc., 190 791; Systèmes d'Information Motorola Ltée, 80 518; Télautograph Corporation, 103 937; Télébec Ltée, 382 151; Télécommunications CNCP, 315 017.  
13 611 961 \$ COMPTES INFÉRIEURS À 28 000 \$: 148 047.

---





Gouvernement du Québec  
**Ministère des Finances**



**Ministère des Finances**



QMD F A 003933